

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 63^e SEANCE

1^{re} Séance du Samedi 16 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4541).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

MM. Vignaux ; Boulin, ministre de l'Agriculture ; Dupont-Fauville, Georges Caillaud, Degraeve, Jacques Barrot, Xavier Deniau, Max Lejeune, Charles Bignon, Bertrand Denis, Colnat, Massoubre, Halbout, Ramette.

MM. le ministre de l'Agriculture, du Halgouët, Védrlins, Briot, Massot, Ver.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 4559).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Nous reprenons l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je rappelle les chiffres des états B, C et D :

AGRICULTURE

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civiles (mesures nouvelles).

• Titre III : + 89.000.123 francs ;

• Titre IV : + 2.155.986.252 francs ».

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 273.806.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 106.479.000 francs ».

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 1.570.454.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 404.568.000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1970.

TITRE III

« Chap. 34-15. — Service des haras. — Matériel : 4.100.000 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement : 1 heure 55 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 2 heures 55 minutes ;

Républicains indépendants, 40 minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 40 minutes ;

Communiste, 30 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 35 minutes ;

Isolés, 10 minutes.

Les commissions ont épuisé leur temps de parole.

Hier soir, l'Assemblée nationale a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Je rappelle que ceux-ci sont encore près de cinquante et qu'en conséquence l'Assemblée doit accomplir aujourd'hui un travail important. Aussi demanderais-je à chacun de respecter le temps de parole qui lui a été imparti, ce qui permettra d'ailleurs à certains collègues, désireux de regagner leur circonscription, de partir en début d'après-midi.

La parole est à M. Vignaux.

M. Paul Vignaux. Mesdames, messieurs, mon collègue M. Alduy, qui a dû partir prématurément hier après-midi, m'a demandé de bien vouloir lire le texte de son intervention. Avec l'assentiment de M. le président et, je suppose, avec le vôtre, je vais répondre à son désir. Voici les termes de son intervention :

« Monsieur le ministre, votre tour de France agricole vous a révélé à quel point est dramatique la situation de l'agriculture française.

« Pourtant, comme l'a rappelé M. Le Bault de la Morinière, en dix ans les crédits agricoles ont été portés de 3 à 17 milliards de francs. Et notre rapporteur conclut, avec une extrême prudence : « Les modalités d'intervention mises en œuvre au cours des dernières années n'ont pas donné aux problèmes de l'agriculture une réponse pleinement satisfaisante. »

« Nous estimons, quant à nous, qu'elle n'est en aucune manière satisfaisante.

« Les causes d'un échec d'une telle ampleur sont au moins au nombre de deux.

« Premièrement, à l'intérieur du territoire national la production s'est développée dans une anarchie totale. Le rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer une programmation concertée de la production. Il est simplement regrettable qu'on ait attendu dix ans pour y penser.

« Deuxièmement, dans nos relations avec l'extérieur, le même rapport — très officiel — souligne que le système actuel de soutien des marchés a été conçu dans l'optique d'une production européenne déficitaire et du respect des règles de préférence communautaire. En vérité, nous nous sommes peu à peu installés dans un système de concurrence déloyale à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

« C'est à la lumière de ces considérations générales que je voudrais formuler quelques observations sur le marché du vin et sur celui des fruits et légumes.

« En ce qui concerne le vin, deux mesures que nous avons demandées à diverses reprises ont fini par être adoptées et ont assaini, dans une certaine mesure, le marché : il s'agit de l'inter-

diction de coupage des vins importés et de la complémentarité en quantité des importations au regard des disponibilités françaises, avec un maximum de 14 degrés pour les vins importés.

« Une préoccupation de qualité apparaît donc à la base de ces deux mesures. Pourquoi faut-il alors que deux arrêtés, que connaissent bien les députés du Sud-Ouest, aient permis dans sept départements de cette région de chaptalisation des moûts aptes à produire des vins d'appellation d'origine ?

« De plus, il n'est pas possible d'admettre que l'on revendique la chaptalisation pour des vins à appellation d'origine contrôlée et que, l'ayant obtenue, on dirige, après déclassement, sur le marché des vins de consommation courante, des produits qui, souvent, seraient envoyés en distillerie si la preuve était faite qu'ils ont été chaptalisés en tant que vins de consommation courante.

« En un mot, nous demandons que toute concurrence déloyale soit évitée dont seraient victimes les vins naturels du Roussillon. Mais cette concurrence déloyale doit être également évitée sur le plan international. Il est grand temps que soit mis en chantier le code européen du vin.

« Jusqu'à présent, chaque pays a été laissé pratiquement à sa liberté. Pendant que la France continuait dans la voie des disciplines et des limitations, l'Italie suivait sa propre ligne et prenait des positions qu'il sera, à l'avenir, difficile de contester mais qui, d'ores et déjà, nuisent sévèrement à notre production.

« Est généralement déplorable la méthode du coup par coup qui consiste, par exemple, à traiter séparément la vigne et le vin ou encore la fiscalité des alcools. Les vins doux naturels sont les premières victimes de l'absence d'une organisation communautaire des vins et des spiritueux. Ils sont également lourdement handicapés par la disparité qui existe entre les charges sociales et fiscales en France et en Italie.

« Nous vous demandons de rendre compétitifs nos vins doux naturels et nos vins d'appellation en entreprenant, sans tarder, la mise en œuvre d'une organisation communautaire du vin.

« Des difficultés analogues existent dans le secteur de la production fruitière et maraîchère.

« Cette année, dans ma région, les pêches, les abricots, les pommes et les poires ont été, dans une très large mesure, jetés ou détruits, alors que certains pays européens en manquaient. Nous n'avons même pas été capables d'organiser nos exportations.

« Vous avez vous-même déclaré à M. Poudevigne que les Etats membres de l'Europe des Six restent maîtres de leur politique d'importation à l'égard des pays tiers. Il est indispensable d'instaurer un système de préférence entre les pays de la Communauté qui ne soit pas illusoire. Nous n'avons même pas pu obtenir l'institution d'une taxe compensatoire en faveur des conserves françaises de pêches et, depuis plusieurs mois, nous attendons de votre part la signature d'un décret créant cette taxe.

« Par ailleurs, vous avez déclaré que la suspension de la T. V. A. et l'application de tarifs spéciaux au transport des fruits ne sauraient être envisagées car elles seraient contraires aux règlements communautaires. Comment se fait-il, alors, que l'Italie accorde de très grandes facilités de prix pour l'expédition des produits du Mezzogiorno ?

« Mais, en admettant que la France se décide un jour prochain à inaugurer une politique hardie d'exportation de fruits et légumes, le problème ne serait pas entièrement résolu car il y a surproduction. Elle est due, dans une large mesure, aux incitations du Gouvernement et à l'intervention des grands aménagements régionaux, en particulier du Bas-Rhône-Languedoc, qui ont agi brillamment sur leurs territoires, mais ont oublié leurs voisins.

« Il faut constituer, comme nous le demandons il y a douze ans, un cadastre arboricole. Il faut discipliner la production tout en organisant les marchés.

« En attendant le jour heureux où le traité de Rome sera appliqué intégralement et honnêtement, nous vous demandons, monsieur le ministre, de prendre en faveur des producteurs de fruits et légumes les dispositions suivantes :

« Soutien des cours au niveau établi en fonction du prix de revient ; révision du cadastre pour mettre un terme aux iniquités actuelles du revenu cadastral ; report au 31 décembre de l'exigibilité de l'impôt foncier et des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse ; prise en charge par l'Etat des prêts contractés auprès du crédit agricole.

« Ce sont là des mesures de détresse que la situation catastrophique née de la dernière récolte permet de considérer comme non démagogiques.

« D'une manière générale, les agriculteurs ne veulent pas vivre de mendicité, c'est-à-dire des secours de l'Etat, mais ils veulent vendre à des cours raisonnablement rémunérateurs. C'est pourquoi il faut réorganiser entièrement le marché, soutenir l'industrie de la conserve, relancer les exportations et veiller

également à l'établissement et au respect d'un calendrier des importations étrangères qui évite la concurrence de notre propre production.

« Votre tâche est certes difficile. Mais, dans les secteurs du vin et des fruits et légumes, il n'y a pas de raison valable pour que notre production ne soit pas largement compétitive et hautement rentable pour la nation tout entière. »

Ayant ainsi donné lecture à l'Assemblée et au Gouvernement de l'intervention de M. Alduy, j'en arrive à mon propre propos.

Monsieur le ministre, au cours de vos pérégrinations dans les diverses régions de France, vous avez pu recueillir une documentation faite d'avis pertinents, mais parfois contradictoires. Il vous appartenait d'en faire la synthèse et d'en tirer tous enseignements. Votre plan, consciencieusement élaboré, reflète un indiscutable désir d'améliorer, par des moyens parfois contestables, la condition paysanne.

La nécessaire brièveté de mon intervention ne me permet pas d'approfondir les mesures que le Gouvernement vous a autorisé à mettre en application. Je me bornerai donc à les citer sans commentaires superflus.

L'indemnité viagère de départ, généralisée à soixante ans, pourra être accordée dans les zones de rénovation rurale aux agriculteurs de cinquante-cinq ans. Sont également prévus le renforcement de l'action des bourses, la création d'emplois ruraux non agricoles, l'amélioration des mécanismes de mutations professionnelles, la possibilité de distribuer des denrées alimentaires aux bénéficiaires du fonds national de solidarité.

Ces dispositions paraissent toutefois ne pas concerner près de 700.000 agriculteurs situés en dehors des zones de rénovation rurale et qui sont à la tête d'exploitations de trop faible étendue.

De plus, il faudra ultérieurement résoudre d'autres problèmes fondamentaux : réforme du régime foncier, réforme des modalités d'attribution des prêts du crédit agricole, organisation des marchés.

Craignons que, sous le couvert d'actions sociales et économiques apparemment séduisantes, ne soit accentué l'exode de familles paysannes destinées à devenir des épaves au sein d'un marché du travail qui a ses graves problèmes et auquel on ne peut prétendre accéder valablement sans une préalable, sérieuse et nécessaire formation professionnelle.

Ces considérations générales exprimées, je tiens à vous signaler la situation particulièrement angoissante de l'immense majorité des agriculteurs gersois. Ils exploitent leur bien familial dans des conditions difficiles, sans cesse aggravées par la méconnaissance en haut lieu de l'ampleur et de la diversité de leurs problèmes.

En 1966 et 1967, syndicalistes et parlementaires de notre département les ont exposés à votre prédécesseur. Il nous a tout promis, parfois même plus que nous n'en demandions. Mais ces belles paroles sont restées à l'état de mirifiques promesses.

Pourtant, consécutivement à une longue réflexion gouvernementale, l'agriculture gersoise allait enfin recevoir tous apaisements.

Le Premier ministre M. Georges Pompidou écrivait dans un télégramme au préfet du Gers :

« Vous avez appelé mon attention sur les caractères très particuliers de la situation agricole du Gers. Vous avez notamment souligné que votre département est le premier en France pour le pourcentage d'agriculteurs dans la population active. Vous considérez que l'octroi de l'indemnité viagère de départ à soixante ans — c'était antérieur à vos promesses — « contribuerait efficacement à l'amélioration de la situation de votre département en permettant aux jeunes agriculteurs de s'installer sur des superficies suffisantes. Le Gouvernement étendra très prochainement la possibilité d'octroyer l'I. V. D. à partir de soixante ans. Compte tenu des arguments que vous avez présentés, j'ai décidé de faire bénéficier le Gers en toute priorité de cet avantage nouveau. »

Et M. Edgar Faure surencherissait dans une lettre dont je vous cite le passage essentiel :

« Je serais heureux de me rendre à l'appel de mes amis du Gers et de venir sur place étudier la situation de l'agriculture dans votre département. Vous savez d'ailleurs que nous avons décidé d'étendre à ce département les mesures relatives aux zones de rénovation rurale. »

Je dois préciser toutefois que télégramme et lettre étaient datés du 25 juin 1968 — c'est-à-dire cinq jours avant le deuxième tour des élections législatives — et qu'ils ne m'étaient pas personnellement destinés.

Que sont donc devenus les deux ministres signataires d'aussi formels engagements ? L'un a été placé depuis « en réserve de la République ». L'autre a effectué en temps opportun une subtile reconversion.

Vous voici donc placé, monsieur le ministre, devant vos responsabilités. Allez-vous désavouer les deux éminents personnages qui ont admis la détresse de la paysannerie gersoise et promis toutes mesures propres à l'atténuer ?

M. Robert Boulin, ministre de l'Agriculture. Monsieur Vignaux, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Paul Vignaux, Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Vignaux, vous enfoncez des portes ouvertes. Il y a eu un engagement du Gouvernement, qui ne soulève aucune difficulté. Le texte, qui est en cours de signature, paraîtra dans un délai de quarante-huit heures.

M. Paul Vignaux. Oui, en ce qui concerne l'indemnité viagère de départ. Mais qu'en est-il de l'application des mesures relatives aux zones de rénovation rurale ?

M. le ministre de l'agriculture. L'engagement porte sur l'indemnité viagère de départ. Relisez la lettre à laquelle vous vous référez. Il s'agit bien de l'octroi à soixante ans de cette indemnité.

M. Paul Vignaux. « Vous savez d'ailleurs, écrit M. Edgar Faure, que nous avons décidé d'étendre à ce département les mesures relatives aux zones de rénovation rurale ». Cela signifie tout de même quelque chose, monsieur le ministre !

Je le répète : vous êtes donc placé devant vos responsabilités.

M. le ministre de l'agriculture. Je les ai prises.

M. Paul Vignaux. Allez-vous désavouer les deux éminents personnages qui ont admis la détresse de la paysannerie gersoise et promis toutes mesures propres à l'atténuer ?

Une signature, un engagement, la solidarité ministérielle ent encore un sens. Votre conscience, j'en suis persuadé, vous dictera la réalisation de promesses si nettement formulées. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Dupont-Fauville. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Hubert Dupont-Fauville. Monsieur le ministre, que mes premières paroles soient pour vous féliciter du courage dont vous avez fait preuve en décidant de soumettre à un réexamen lucide l'ensemble de notre politique agricole, enfant quelque peu monstrueux issu des improvisations, des pressions et, pis encore, d'une certaine bureaucratie tatillonne dont nous ne parvenons pas à nous libérer et qui porte, dans tous les domaines, aux explosions ou à la stérilité.

Vous avez voulu, monsieur le ministre, replacer les questions agricoles sur le terrain de la rationalisation : soyez assuré que dans cette voie vous rencontrez notre appui.

Laissez, monsieur le ministre, l'agriculture rentable, tout au moins en puissance de l'être, s'épanouir et remporter, sur le plan de la concurrence, ce qu'elle n'obtiendra pas par la seule vertu de la diplomatie. Il faut exploiter nos atouts, en cessant tout d'abord de pénaliser toute activité qui risque de procurer un profit.

Aussi m'est-il difficile de vous suivre lorsque vous proposez de reprendre sur les producteurs de céréales, de betteraves et d'oléagineux, une partie du prix garanti par la politique agricole commune, tandis que nos concurrents, de leur côté, vont toucher intégralement un prix qui leur permettra de renforcer leur position à nos dépens.

Que le Gouvernement n'oublie pas ce qu'il en a coûté par la suite de comprimer les marges des entreprises sidérurgiques comme on comprime aujourd'hui les marges procurées par nos productions agricoles exportables. Alors que vous proposez, monsieur le ministre, de reprendre sur l'orge et le blé 72 millions de francs, je dois appeler votre attention sur les déceptions provoquées dans le Nord de la France, et tout particulièrement dans le Pas-de-Calais, par la mauvaise qualité de la récolte.

En ce qui concerne le blé, je me suis référé à une enquête. Les renseignements dont vous me permettez de vous faire part, font ressortir dans certains départements que je pourrais citer, au Nord de Paris en particulier, un rendement inférieur de 10 à 15 p. 100 à celui de l'année dernière, un poids spécifique de 71 kilogrammes et un taux d'humidité de 17 à 18 p. 100 avec environ 4 p. 100 de graines germées. Avec de telles caractéristiques, les calculs théoriques sur l'évolution des prix de campagne ne donnent pas l'image exacte des réalités.

En ce qui concerne la betterave, vous-même, monsieur le ministre, avez reconnu devant la commission la faiblesse du taux de saccharose, qui sera souvent inférieur à 15 p. 100, tandis que les rendements moyens n'atteignent que 38 tonnes au lieu des 43 escomptés.

Il est permis de douter qu'il soit impossible de trouver dans la masse budgétaire affectée à l'agriculture le moyen d'éviter des « reprises » dont le principe restera toujours malheureux et qui sont d'autant plus injustes qu'au même moment les producteurs allemands et italiens perçoivent des compensations qui s'ajoutent au prix communautaire normal.

Il est également inquiétant de constater notre retard dans le domaine de la recherche agricole et alimentaire. Je ne veux pas parler ici des services de recherche officiels dont les crédits augmentent régulièrement, mais surtout de la recherche gérée commercialement en fonction de résultats économiques. Le temps n'est plus où la France était à la pointe de l'invention en matière d'alimentation. La balance des brevets est, au contraire, catastrophique et nous ne voyons pas dans ce budget les moyens de redresser cet aspect critique de la situation.

En matière d'élevage, notre recherche est en retard de cinquante ans. Comment justifier, comment qualifier l'insuffisance certaine des crédits pour l'équipement des industries qui commercialisent et transforment les produits agricoles ?

Vous ne pouvez pas ignorer qu'une partie importante des crédits prévus pour 1969 au titre des industries agricoles devra être engagée dès 1968. L'activité de ces industries est plus vitale pour l'agriculture, s'il faut proposer des choix, que celle des S. A. F. E. R.

Vous me direz, monsieur le ministre, que les travaux réalisés par les S. A. F. E. R. au profit des bénéficiaires de rétrocessions, n'atteignent qu'un montant modeste : ces sociétés immobilisent dans leurs fonds de roulement des capitaux considérables qui trouveraient sans nul doute dans la valorisation des produits une utilisation plus urgente et plus rationnelle, notamment en ce qui concerne les 700 millions de francs dont les caisses de crédit agricole ont été invitées à leur faire l'avance à 2 p. 100 d'intérêt.

Dans les régions où la terre est chère et le marché foncier très rigide, les S. A. F. E. R. interviendraient sans doute plus efficacement comme organismes conseils. La priorité budgétaire doit être donnée aux moyens qui permettent d'introduire une certaine fluidité dans les structures.

Le problème des structures consiste avant tout — et je rejoins tout à fait le rapport de M. Le Bault de la Morinière — à faciliter le départ de cette foule d'agriculteurs âgés qui, faute de ressources convenables, continuent après l'âge de la retraite à occuper une grande partie des terres agricoles. Echappons à ce réflexe de l'administration qui consiste à contrôler, cas par cas, si un départ donné suscite une amélioration selon les normes officielles.

En n'accordant pas l'indemnité viagère de départ à tous ceux auxquels les travaux de toute une vie donnent droit à une retraite, vous entretenez un sentiment d'arbitraire et de frustration, en particulier chez les fermiers que, pour ma part, je me refuse à cautionner. Voulant accroître l'efficacité de l'intervention, vous aboutissez en fait à la contraire, si bien que le nombre des dossiers acceptés est inversement proportionnel à la prolifération des textes.

Aussi n'est-il qu'à moitié surprenant que les crédits prévus dans votre budget pour le paiement des indemnités nouvelles ne permettent pas en réalité d'accepter les 52.000 dossiers en instance, pas plus qu'en 1967 et en 1968 on n'aura accordé les 55.000 indemnités viagères de départ annoncées.

Je tiens à vous mettre en garde, monsieur le ministre, après les indications que vous avez données à la commission, sur l'inefficacité de l'indemnité viagère de départ ou de la pré-indemnité viagère de départ comme remède aux problèmes des marchés. D'abord parce que c'est un remède trop lent, ensuite parce que ce n'est qu'un moyen de différer les véritables solutions qui, dans le concret, sont différentes pour chaque produit.

Tout le monde sait maintenant que le problème du lait peut être résolu par quelques décisions qui ont été différées de façon injustifiables. En portant à 37 grammes le taux de matières grasses du lait de consommation, en créant simultanément un lait-boisson à 30 grammes, et surtout en supprimant les subventions qui ont multiplié par dix, en cinq ans, la production de poudre de lait écrémé, vous pouvez rétablir l'équilibre de ce marché.

D'autre part, monsieur le ministre, vous voulez, à juste titre, orienter la politique de l'élevage vers la production de viande. J'appelle votre attention sur le fait que cette politique est intimement liée à celle des abattoirs. Il faut réaliser rapidement des abattoirs modernes. Nous aurons enfin une viande abattue et conservée dans des conditions d'hygiène normales, conditions d'hygiène qui laissent fort à désirer à l'heure actuelle dans la grande généralité des abattoirs. D'ailleurs les professionnels en sont conscients et le déplorent.

Voilà quelques suggestions réalistes, dont certaines sont génératrices d'économies, qui auraient quelques chances d'être

comprises de la population paysanne, dont la sagesse, monsieur le ministre, n'est pas forcément négligeable. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Georges Caillau. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.)

M. Georges Caillau. Mesdames, messieurs, si ce débat a uniquement pour but d'approuver le budget de l'agriculture, je pense qu'il est de mon devoir d'appeler à la fois l'attention de M. le ministre et celle de mes collègues sur certains problèmes cruciaux qui se posent dans le Sud-Ouest de la France, région spécifiquement agricole qui attend beaucoup de la prochaine régionalisation et de vos projets, monsieur le ministre.

Permettez donc au député d'Agen, votre voisin et ami, d'exprimer simplement le sentiment de populations attentives à votre action future, heureuses de savoir que le ministre de l'agriculture est un homme du Sud-Ouest, partisan du dialogue, et qui l'a prouvé non seulement par son tour de France de concertation mais aussi en recevant des délégations de producteurs, notamment celle du Lot-et-Garonne conduite, vous vous en souvenez, par mon collègue M. Bégué et par moi-même. Soyez-en a priori remercié.

Mais nous avons peut-être le sentiment que vous êtes parfois mal compris, monsieur le ministre, et c'est pour aider à plaider efficacement notre cause que j'interviens aujourd'hui.

Sans entrer dans le détail, je veux souligner trois points qui sont à la fois des interrogations concernant votre budget et, surtout, vos projets.

Il est devenu un lieu commun de déplorer la politique des retraits en matière de fruits, et notamment les destructions qui furent très importantes dans les départements de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. Or on avait demandé au « verger » de la France de produire ! Quand sont arrivés les rapatriés, on les a aussi encouragés à produire, notamment des fruits.

C'est aussi devenu un lieu commun de déplorer le manque d'emplois, la fuite des jeunes et un certain sous-développement.

On leur avait dit : Produisez ! et il a fallu détruire les produits. Ceux qui veulent travailler doivent s'en aller. Alors nous pensons qu'il faudrait non pas détruire mais transformer sur place. On assurerait ainsi des débouchés aux produits et des emplois aux travailleurs.

Voici donc ma première question, monsieur le ministre : votre budget pour 1969 et vos intentions, dans le cadre de la prochaine régionalisation, se traduiront-ils par cette nécessaire implantation d'industries alimentaires, d'unités de transformation des fruits — et parallèlement de la viande — qui fixeraient la population et donneraient à la production agricole, par contrats, une autre destination que la destruction ?

Au salon de l'alimentation, vous avez insisté sur le fait que les agriculteurs devaient de plus en plus se soucier de la finalité de leur production, et « produire véritablement à la demande des industries agricoles et alimentaires qui transforment et conditionnent l'essentiel de leur production ». Je suis d'accord avec vous. Mais alors il faut créer, sur place et à l'échelle européenne, dans nos régions désertées, ces industries-là en accord avec le ministre chargé de l'aménagement du territoire.

J'ai lu avec intérêt le plus récent journal officiel des communautés européennes, et notamment les propositions d'un règlement du Conseil relatif au concours du F. E. O. G. A., section orientation, pour l'année 1969. Il y est précisé que les demandes de concours pourront, en ce qui concerne l'année 1969, être prolongées jusqu'au 28 février, ou même au 20 mars et que le concours de ce fonds européen peut atteindre 45 p. 100 du montant de l'investissement en faveur des projets introduits en 1969, s'ils répondent aux conditions et s'ils figurent dans les régions indiquées à l'annexe n° 17-64.

Cette annexe cite vingt-et-un départements français où l'aide peut intervenir. J'y trouve avec satisfaction notamment la Dordogne, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

En plaçant notre cause, je plaide également celle de nombreux autres départements. Mais je vous demande, monsieur le ministre : profiterons-nous de ces possibilités, notamment en ce Lot-et-Garonne, au creux de la vallée qui peut drainer les productions de deux ou trois autres départements ?

A Agen, nous disposons de terrains, de branchements à la S. N. C. F., d'équipes dirigeantes et conscientes, et d'une étude déjà très avancée pour ce projet que ne méconnaît pas votre ministère, et de la volonté de réussir en accord avec la profession. Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider à nous aider.

Mon second propos sera pour souligner l'extrême retard pris en matière d'adduction d'eau et d'électrification. Il faut que l'on sache qu'en dépit des efforts considérables des conseils généraux, certaines fermes attendent dix ans avant de recevoir l'eau courante. Ce n'est tout de même pas normal !

Puis-je souligner un autre exemple concernant l'électrification rurale? Depuis que les travaux ne font plus l'objet d'un programme unique établi par le ministère de l'agriculture, en vertu de la loi de finances pour 1959, au fil des années, les crédits de subvention ont diminué en Lot-et-Garonne de 802.400 francs en 1959 à 714.400 francs en 1961, à 604.584 francs en 1966, à 644.000 francs en 1967, malgré l'augmentation des prix de revient des travaux. Nous avons la regrettable impression que chaque fois que le conseil général augmentait son effort pour compenser ces retards, l'Etat diminuait le sien. C'est un cri d'alarme que je lance, monsieur le ministre, pour une meilleure répartition dès cette année des crédits en ce domaine. Je crois savoir d'ailleurs qu'elle serait amorcée.

Mon dernier propos concerne les retraits naturels que sont hélas! les calamités agricoles.

La loi du 10 juillet 1964 répondait à un double but: encourager le développement de l'assurance, indemniser les préjudices causés par les calamités.

Or, l'assurance est de plus en plus chère et les indemnisations de plus en plus difficiles à obtenir. Les délais sont exagérément longs, allant jusqu'à trois ans. Les conditions d'indemnisation sont parfois impossibles à remplir. L'article 2 qui exige que les dommages résultent d'un risque non assurable — ce qui exclut la grêle — donne lieu à trop de contestations.

Vous savez aussi, monsieur le ministre — nous vous l'avons dit, M. Bégue et moi-même, à Bordeaux — que des compagnies d'assurances ou des mutualités refusent même d'assurer certains vergers. Je vous en ai fait tenir les attestations, lors de votre venue à Bordeaux. Alors, je pose la question: envisagez-vous, après une large concertation, une éventuelle modification des modalités d'application de la loi du 10 juillet 1964, en faisant appel à la solidarité nationale, seul moyen d'indemniser au moins partiellement nos producteurs victimes de trop fréquentes calamités?

Répondant à une récente question écrite, vous avez bien voulu me laisser entendre qu'il serait question de réunir des comités où siègeraient des parlementaires et des représentants de la profession. Je serais heureux d'en avoir confirmation.

J'ai voulu, monsieur le ministre — mon propos n'est pas finalement axé uniquement sur mon département — attirer votre bonne volonté, que je sais grande, et celle de mes collègues, sur une protection accrue contre les injustes calamités. J'ai surtout voulu obtenir, si possible, des précisions sur l'application de mesures hardies qui tendraient à remplacer l'argent gaspillé pour détruire nos produits par le financement d'industries de transformation, génératrices d'emplois et de conserves exportables, en des lieux qui n'ont ni houille, ni fer, mais des plaines, des coteaux à fruits, du soleil et un ardent désir de solutions d'avenir.

Monsieur le ministre, vous faites appel à la profession. Je vous réponds: chez nous, elle est prête et disposée à collaborer.

Vous souhaitez, sur le plan local, des améliorations paratouristiques. Je vous réponds: nous avons commencé, nous y travaillons.

Vous préconisez une réorganisation des marchés. Je vous réponds: nous sommes d'accord. Ma région qu'on appelle le « verger de la France » veut le rester, tout en devenant une ruche où l'on travaille méthodiquement. Aidez-la à s'orienter vers une industrialisation para-agricole. Nous ne doutons pas que vous lui accorderez votre actif concours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Degraeve. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. Jean Degraeve. Mon intervention, monsieur le ministre, a pour but d'appeler votre attention sur certaines inquiétudes des agriculteurs de ma région. Je me permets de vous les faire connaître partiellement à propos de la discussion budgétaire.

Il semble, dans l'attente des propositions de Bruxelles, que vous ayez défini, en accord avec le Gouvernement, une ligne de conduite prévoyant notamment:

Premièrement, la révision de la politique du soutien des marchés par le freinage, voire le contingentement des productions excédentaires;

Deuxièmement, l'harmonisation de ces mesures sur le plan européen, suggérant que la préférence communautaire se manifeste clairement dans les secteurs où l'expansion reste possible par le développement de la culture du maïs et la production de viande bovine notamment. Les agriculteurs marnais sont, sur ce plan, pleinement d'accord;

Troisièmement, la différenciation de l'aide apportée au secteur agricole par l'octroi d'une aide sociale aux déshérités, par l'incitation, pour un certain nombre d'agriculteurs, à faire leur mutation vers le secteur compétitif et par l'intégration du secteur agricole compétitif dans le circuit habituel au point de vue des

charges fiscales et sociales, étant entendu qu'il soit encouragé dans ses investissements productifs.

Une majorité d'agriculteurs marnais rentrent dans cette dernière catégorie et sont prêts à accepter les sacrifices que cela comporte, pour des raisons d'ordre psychologique, économique et moral: psychologique, afin de ne pas être considérés comme des citoyens à part; économique, notamment par l'application de la T. V. A.; moral, en supportant une charge normale d'aide à la collectivité.

C'est ainsi que dans le cadre de la réforme fiscale à laquelle ils désirent collaborer, les exploitants marnais se déclarent prêts à passer soit sous le régime de l'imposition au bénéfice réel, soit sous le régime du forfait individuel, le forfait collectif restant la règle pour les exploitations les moins compétitives.

Sur le plan des charges sociales, ils ont accepté depuis 1963 de payer leurs cotisations d'assurances sociales sur le salaire réel. Ils sont prêts à admettre une révision de leur participation à l'Amexa à concurrence d'une cotisation pouvant aller jusqu'à un montant égal au plafond des assurances sociales.

Par contre, en acceptant ces contraintes, ils ne sauraient admettre de supporter en même temps des reprises sur les produits agricoles.

En effet, les projets ministériels avaient prévu une reprise de 5 francs sur la tonne de betteraves, de 2 francs sur le quintal de colza et de 0 franc 60 sur le quintal de blé et d'orge, en vue d'alimenter un fonds de solidarité.

A la suite d'interventions diverses des parlementaires et de la profession, vous avez modifié vos projets. C'est un effort de votre part, mais il est insuffisant.

Les exploitants marnais, en plein accord avec la F. N. S. E. A. — la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles — estiment que si un geste de solidarité doit être fait, il leur appartient de le faire.

Les propositions gouvernementales ne leur apparaissent que sous l'angle d'une surimposition.

Leur contribution à toute mesure d'ordre gouvernemental doit être assurée par la fiscalité directe. Autrement dit, si les agriculteurs gagnent de l'argent, ils paient des impôts.

Les exploitants marnais, comme ceux du bassin Parisien, sont soumis à une pression fiscale croissante. C'est ainsi qu'un père de trois enfants, exploitant 60 hectares, qui payait en 1967 1.058 francs d'impôt direct, dont 432 francs de taxe complémentaire, paiera 1.829 francs sur les revenus de 1968 — le forfait étant passé de 170 à 221 francs à l'hectare — dont 615 francs de taxe complémentaire, soit 60 p. 100 de plus. Cette majoration atteindra très souvent 100 p. 100 en fonction de la superficie.

Les exploitants marnais ne peuvent, dans ces conditions, accepter ces reprises, d'autant qu'ils participent déjà sur d'autres plans à une péréquation, notamment dans le domaine social et sur celui du financement du fonds de développement, à concurrence de 8 millions pour le seul département de la Marne.

Par ailleurs, ces reprises ont un caractère parfaitement injuste, puisqu'elles frappent également tous les producteurs.

Si vous appliquez intégralement la reprise, un petit producteur de betteraves, comme il en existe beaucoup, paierait sur un contingent de 40 tonnes 200 francs de reprise, s'ajoutant à des impôts très nettement majorés.

Par ailleurs, sur le plan économique, nous avons maintes fois précisé que le prix de la betterave devait être considéré dans son ensemble. En effet, la France, qui n'a pas obtenu à Bruxelles les quotas correspondant à sa vocation betteravière, a dû se rabattre sur la seule possibilité qui lui restait: accepter une production supplémentaire de 35 p. 100 à un prix inférieur: 50 francs la tonne contre 83 francs.

Cette possibilité, dont les exploitants ont usé, fait que le prix moyen de la betterave ressort à 74 francs, prix inférieur d'un franc au prix français de la campagne dernière.

Il serait tout à fait anormal de pénaliser des exploitants qui ont organisé leur production et calculé leurs amortissements en tahlant sur les prix officiels. En conclusion, il faut renoncer à de telles pratiques.

Monsieur le ministre, c'est en accord avec tous mes collègues du département, MM. Stasi, Taittinger et Falala, que vous avez bien voulu recevoir dernièrement, et en accord avec la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de la Marne, que j'ai eu l'honneur de faire cette déclaration.

J'espère que mon appel sera entendu pour le présent et pour l'avenir, et nous vous en remercions à l'avance. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Les créations successives de zones déshéritées puis de zones spéciales d'action rurale furent un échec car ces mesures étaient trop fragmentaires.

Aussi le Gouvernement s'est-il engagé résolument dans une expérience plus globale et plus positive avec la rénovation rurale qui redonne espoir à nos régions. Je voudrais vous faire part, monsieur le ministre, des inquiétudes que m'inspire cette expérience et vous poser quelques questions à son sujet.

Certes des efforts appréciables ont été consentis sur le plan social. Mais rénover n'est pas seulement assister, c'est aussi redonner la vie. Lier dans votre longue intervention vous avez marqué votre souci d'allier les actions positives aux actions sociales. Sinon la zone à économie rurale dominante risque d'être un atelier de charité avant de devenir un désert... et les déserts risquent de coûter plus cher qu'on ne le croit à la nation dans quelques années.

C'est pourquoi la réussite de l'expérience en cours me semble liée à deux impératifs.

Le premier est une impulsion politique qui engage, d'une part, tout votre ministère, d'autre part, le Gouvernement dans son ensemble.

Le second impératif est une conception décentralisée de l'action de rénovation.

Pour illustrer le premier principe, je mentionnerai trois actions de base qui, si elles ne sont pas menées avec l'ampleur nécessaire, risquent de ne pas avoir l'efficacité souhaitable.

D'abord la politique de structures. Je représente un département où elles ont besoin d'être améliorées assez rapidement sous peine de manquer d'agriculteurs dans dix ans.

Trois difficultés particulières risquent d'en limiter les effets.

C'est d'abord — point qui peut paraître secondaire mais qui est fort important — l'instruction des dossiers de l'indemnité viagère de départ, dont on a parlé plusieurs fois au cours du débat. Le service de l'A. D. A. S. E. A. — l'association départementale pour l'amélioration des structures agricoles — qui a été mise en place ne peut pas toujours suivre le rythme, d'autant que des problèmes psychologiques se posent, que les textes se chevauchent et que les agriculteurs hésitent à déposer leurs dossiers sans bien connaître leurs droits. Un effort s'impose pour donner des moyens accrus à ce service.

En outre, si nous voulons rendre utile l'indemnité viagère de départ et réaliser une politique de restructuration, il faut conseiller les exploitants. L'examen des dossiers est confié, selon les départements, à des services différents de votre ministère. Il serait bon d'envisager leur coordination et l'uniformisation de la procédure d'examen. L'inspection des lois sociales en agriculture a réalisé dans mon département un effort considérable dans ce sens.

La deuxième difficulté tient non pas à votre ministère mais aux personnes âgées qui hésitent à cesser leur exploitation faute de pouvoir se reloger. L'action d'autres ministères — je pense aux affaires sociales et à l'équipement — serait utile pour satisfaire ces besoins particuliers aux régions en rénovation.

Troisième difficulté : la libération des terres n'a aucun sens si elle ne s'accompagne pas de l'attribution aux exploitants des moyens de les acquérir. Vous avez longuement évoqué ce problème hier et fait espérer des solutions, monsieur le ministre. Que ce soit sur le plan foncier ou sur le plan financier, ces mesures sont liées à la réforme des structures.

Dans des régions comme la mienne, l'abrogation des règles sur le cumul des exploitations peut paraître d'autant plus choquante que, dans le même temps, l'on n'accorde pas aux exploitants moyens la possibilité d'acquérir de nouvelles terres et de s'agrandir.

J'ai pris l'exemple de la politique des structures, qui doit être une action d'ensemble. Il vaut également pour la formation des hommes en milieu rural. Là aussi, on éprouve parfois l'impression que votre ministère en est resté à la conception d'un enseignement agricole considéré comme une réplique de l'enseignement général dont, en fait, il devrait être une spécialité en s'adaptant concrètement aux besoins de la profession.

Ainsi les centres de formation professionnelle et de promotion agricole — les C. F. P. A. — peuvent jouer un rôle très important dans une région comme la mienne. La transformation de la production laitière en production de viande, c'est-à-dire la reconversion des producteurs de lait en éleveurs suppose qu'ils reçoivent une formation. Les C. F. P. A. peuvent la leur donner. Encore faut-il que l'enseignement dispensé tienne compte du mode de vie agricole et des besoins concrets de la profession.

A cet égard, nous souhaitons que la politique de l'enseignement agricole, de l'animation et de la formation des hommes en milieu agricole soit très concrète, très pragmatique.

Il est dommage, par exemple, que l'enseignement privé ne soit pas plus encouragé lorsqu'il prend des initiatives qui correspondent précisément aux besoins.

J'ajouterai qu'il est déroutant de voir au Puy, en pleine zone de rénovation, des sections de F. P. A. fermées et transférées ailleurs. Ce manque de coordination, cette incohérence

sont dominageables. Je sais qu'ils ne dépendent pas de votre ministère, mais de l'action gouvernementale qui doit soutenir l'action de rénovation.

Enfin la rénovation est le troisième exemple que je voulais choisir. C'est une action de désenclavement de certains secteurs qui est le type même d'action interministérielle.

Vous avez très bien expliqué que le F. I. A. T. était intervenu cette année. Vous avez demandé qu'il continue son action. Elle est essentielle pour hâter le désenclavement. Le Fonds d'action de rénovation rurale pourrait peut-être, à la longue, devenir le F. I. A. T. de nos régions rurales. En attendant, il importe que votre collègue de l'équipement veuille pourvoir nos départements ruraux du nombre d'ingénieurs souhaitable. Il faudrait évoquer aussi le problème des liaisons hivernales en moyenne montagne, de plus en plus important avec la fermeture de lignes de chemins de fer.

J'en ai terminé avec le premier point de mon exposé tendant à inciter tout votre département ministériel et le Gouvernement tout entier à une action d'ensemble. Je traiterai plus rapidement le second point, relatif à la méthode, c'est-à-dire à la décentralisation de l'action administrative.

La création d'un fonds de rénovation rurale me paraît évidemment aller dans ce sens et créer des ressources qui pourraient précisément être utilisées beaucoup plus librement parce qu'elles ne seraient pas affectées. Mais j'avoue n'avoir pas bien compris comment tout cela va s'articuler avec le crédit qui figure dans le budget au titre de la rénovation. Je serais heureux que vous nous éclairiez sur la manière dont le fonds d'action rurale va combiner son action avec les ressources prévues dans le budget.

Le deuxième problème qui se pose concerne les critères d'action. Nous ne pouvons pas continuer, si nous voulons être efficaces, à appliquer les critères nationaux dans toutes les zones. Vous avez insisté hier sur la discipline que doit s'imposer la profession, mais vous savez que nos régions ne sont pas comparables, ne serait-ce que par la différence de mentalité des agriculteurs, et qu'il convient d'assouplir les critères.

La constitution de groupements de production doit être plus facilitée dans certaines zones que dans d'autres. Les commissaires à la rénovation doivent pouvoir tenir compte de l'effort consenti et se montrer plus souples en utilisant de nouveaux critères. Je rappelle à cet égard que les bourses supplémentaires prévues dans les zones d'action spéciale de rénovation n'ont pas été attribuées, parce qu'on n'a pas, la plupart du temps, pu définir des critères plus souples que les critères ordinaires.

Il en est de même pour les crédits d'aménagement de villages.

J'ai l'impression que l'on craint d'autoriser le cumul de certaines subventions au titre de la rénovation rurale et au titre de l'action spéciale rurale.

Tout se passe — et c'est ma conclusion — comme si l'on redoutait de manquer à une certaine conception de l'égalité. Or, la rénovation rurale est un peu le banc d'essai d'une nouvelle action administrative, peut-être moins systématiquement égalitaire mais de type quasi contractuel. C'est là qu'un effort intéressant doit justement être entrepris.

Le commissaire à la rénovation rurale n'est pas un personnage providentiel doublé d'un démarcheur envoyé de ministères parisiens qui doit fournir tous les moyens de résoudre tous les problèmes. Mais il est là pour répondre dans chaque zone, à tous les efforts qu'il doit apprécier librement avec le concours du comité régional de rénovation rurale et sous le contrôle du comité central de la rénovation rurale.

À la veille de la réforme régionale, c'est un peu le test, pour nous de l'attitude du Gouvernement face à la régionalisation car, finalement, il n'y aura pas de vraie régionalisation, c'est-à-dire de rénovation, sans l'acceptation d'une liberté de choix d'action pour une zone ou pour une région.

Cette liberté de choix renvoie aux responsables, et c'est bien ce qui en fait l'intérêt.

Soyez convaincu, monsieur le ministre, que tous les ruraux comprennent parfaitement que tout progrès exige des efforts. Ils sont prêts à accomplir ces efforts, et si je me suis permis quelques allusions qui visent, j'en suis conscient, davantage le Gouvernement tout entier que le seul ministère de l'agriculture, c'est parce que nous vous considérons comme le ministre des ruraux. Soyez donc l'avocat convaincu et convaincant dont nous avons besoin. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Deniau. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Xavier Deniau. À la suite de votre tour de France agricole, monsieur le ministre, et ces jours derniers, la presse s'est faite l'écho des nombreuses mesures que vous envisagiez, nous disait-on, de prendre.

Certaines étaient excellentes, et nous nous en réjouissons. D'autres suscitaient nos appréhensions et nous avons été heureux de constater qu'il ne s'agissait que de faux bruits.

Parmi les mesures souhaitées, certaines n'ont pas encore trouvé place dans vos déclarations ou dans vos intentions immédiates. Ainsi nous avons été particulièrement satisfaits par l'annonce des mesures relatives à ce que l'on a appelé « la nouvelle politique agricole » qui consiste à reconnaître qu'il existe en France, non pas une mais plusieurs agricultures, non pas une agriculture mais des agricultures et qu'en conséquence les traitements appliqués devraient être particuliers.

Les mesures que nous redoutions relevaient d'une pensée, j'allais dire pseudo-économique, selon laquelle — et, malheureusement, nous l'entendons trop souvent exprimer — l'agriculture, supportant la charge d'un trop grand nombre d'hommes aux méthodes traditionnelles, ce serait la cause de tous ses maux. Il faudrait donc favoriser l'entrée dans l'agriculture de sociétés de porteurs de capitaux, de gens habitués aux méthodes modernes. Alors, l'installation d'entreprises agricoles, devenues vastes et compétitives, gérées comme des industries, nous permettrait de voir la fin de nos maux : nous ne serions plus obligés de recourir à l'augmentation systématique des prix des produits pour que puissent vivre les Français qui nous fournissent notre nourriture. C'est là, monsieur le ministre, en effet, une théorie fallacieuse.

Car si la politique agricole de la France est ce qu'elle est, ce n'est pas uniquement pour des motifs économiques, mais pour des raisons qui relèvent aussi d'autres domaines de pensée.

Nous produisons beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour couvrir nos besoins et, chaque année un peu plus. Si nous devons assurer notre nourriture, point n'est besoin de doubler toutes nos productions, ce vers quoi nous tendons actuellement.

Et si nous menons une politique agricole particulière, si notre politique extérieure est largement conditionnée par la défense des intérêts de nos agriculteurs, c'est en raison d'une conception globale de notre vie rurale : nous estimons que les agriculteurs sont indispensables à l'équilibre de la nation car ils assurent la vie du territoire sur l'ensemble de sa surface, la vie des bourgs et des villages, celle également des artisans et des commerçants.

C'est parce qu'un grand nombre d'agriculteurs se trouvent répartis sur l'ensemble de notre pays que nous modifions sa géographie et que nous aménageons le territoire. Le jour où le nombre des agriculteurs, regroupés dans un très petit nombre d'exploitations, sera très restreint, toute la vie de la nation se retirera sur certains points privilégiés, abandonnant la plupart de nos communes et de nos cantons. C'est pour maintenir l'équilibre nécessaire à la vie de la France que la politique nationale doit défendre les agriculteurs et que nous estimons devoir faire un effort particulier en leur faveur.

Monsieur le ministre, la première manifestation de démagogie qu'il faut combattre est celle qui consiste à prétendre — c'est une thèse très technocratique largement répandue dans les journaux et quelquefois ailleurs — que les agriculteurs constituent une charge pour la nation et qu'il faut, désormais, traiter ce problème en terme de seule économie politique.

D'ailleurs, j'ai parlé de « pseudo-économie » parce que, à supposer qu'un très grand nombre d'agriculteurs quittent la terre, vos problèmes ne seraient pas supprimés au résolu pour autant.

En effet, ainsi que les statistiques de votre ministère le montrent, les excédents ne sont pas le fait d'un grand nombre de petits livreurs, mais celui d'un petit nombre de gros livreurs. Il y a quelques années, par exemple, la moitié du blé en France était livrée par seulement 3,7 p. 100 des producteurs, 52 p. 100 de la récolte de vin était produite par 5 p. 100 des viticulteurs.

Dans mon département, par exemple, si disparaissaient la moitié des livreurs de blé, l'on ne supprimerait que 10 à 15 p. 100 des apports. En sens inverse, la moitié du blé est produit par 10 à 15 p. 100 seulement des agriculteurs. Et mon département n'est pas l'un des plus pauvres, ni l'un des plus riches de France. Dans les départements voisins, les pourcentages sont plus frappants encore.

La politique que vous entendez mener et que vous avez annoncée hier consiste notamment à favoriser le départ de bon nombre d'agriculteurs. Certes, cette politique tend à résoudre un problème social, et permettra d'accorder une retraite un peu plus tôt à un certain nombre d'agriculteurs âgés et de diriger de plus jeunes vers de meilleures conditions de vie.

Mais elle ne règlera pas, je viens de le souligner, le problème des excédents à l'échelon national, donc vos problèmes économiques. Et elle ne règlera pas notre problème immédiat, celui des revenus des cultivateurs. Pour l'immédiat il est nécessaire, pour le régler, d'insister sur la diversité de l'agriculture française.

J'emprunte à un haut fonctionnaire de votre département cette formule : « L'agriculture française n'est pas une. Elle est hétérogène et ses éléments ont des intérêts divers et souvent opposés. » Et les organisations agricoles viennent de se rendre compte de la nécessité de corriger par des mesures spécifiques l'inégalité croissante des revenus entre les régions et les différentes formes d'exploitations.

Cette prise de conscience des organisations agricoles — très inégalement représentatives de la véritable diversité de l'agriculture française — est relativement récente. Profitez-en, monsieur le ministre, puisque les organisations elles-mêmes déclarent maintenant que l'action du Gouvernement doit varier selon les régions, la taille des exploitations et la qualité des produits.

Il vous faut différencier les actions du Gouvernement. Il vous faut corriger les inégalités par des mesures spécifiques. Il ne faut plus admettre une unique commission des comptes en agriculture. Et qu'on ne nous parle plus du revenu agricole national de manière globale ! C'est une idée fautive. Elle ne correspond à rien.

Il existe différents types d'agriculture et de revenus, selon les régions et l'importance des exploitations.

Par exemple si, dans le Nord, une exploitation a vu doubler son revenu, une exploitation du centre de la France a vu le sien stagner. La notion de revenu moyen est une vue fautive. Toute moyenne, en pareille circonstance, ne signifie rien.

Il faut donc faire introduire dans les textes et dans les organismes la notion de diversités des agricultures, en tirer toutes les conséquences, et mettre fin à la politique systématique d'aide au produit que nous avons connue ces dernières années et qui consiste à rémunérer la richesse. « L'eau va à la rivière. »

Ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à faire vivre l'ensemble des agriculteurs français. Vous avez reconnu vous-même que plus vous accordez de crédits, moins le revenu des agriculteurs augmentait. C'est exact. Le processus est bien connu.

L'on voit venir dans les milieux agricoles des industriels, des grosses entreprises. On les aide à s'installer ou à s'agrandir par des subventions, par d'importants crédits, par une aide au produit par définition proportionnelle à l'abondance de la récolte. De la sorte on augmente les excédents de production qui pèsent davantage sur le marché. Le marché s'écroule et à ce moment là vous êtes contraint d'aider par des moyens autres que ceux qui relèvent du soutien du marché les agriculteurs qui avaient véritablement besoin de l'aide de l'Etat.

Certes l'aide aux produits est nécessaire et le sera toujours, même si l'on arrive à diminuer de beaucoup le nombre des agriculteurs. Il n'y a pas en fait d'agriculture vraiment rentable en Europe et vous serez toujours obligé d'aider ceux qui font lever les produits du sol. Mais je ne crois pas qu'en supprimant un grand nombre d'agriculteurs et en donnant une aide privilégiée aux produits — qui ne doit être qu'une action parallèle — vous réussirez à réduire de façon appréciable l'effort de l'Etat. Il faut modifier la façon dont vous attribuez les aides de l'Etat pour les réserver désormais en priorité aux producteurs directement et non pas aux produits.

Monsieur le ministre, ces aides ne sont pas trop importantes, on vous l'a dit à cette tribune, pour un ensemble d'hommes qui représente 16 p. 100 de la population de la France. Des subventions d'un montant analogue au déficit de la S. N. C. F. n'ont rien d'exagéré. Ce qui n'est pas convenable, c'est la manière dont elles sont réparties.

Actuellement, ces aides aux produits vont, comme je l'ai dit, dans leur grande masse, à ceux qui sont les auteurs des excédents, c'est-à-dire à des gens relativement peu nombreux et socialement sans utilité vraie puisque d'une façon générale ils ne font pas vivre des familles autonomes sur leur terre mais des ouvriers souvent étrangers. Ces exploitations, utilisant d'ailleurs plus de deux salariés, sont très peu nombreuses — moins de 50.000 sur 1.800.000 — mais elles fournissent plus de la moitié de la production française. Je ne crois pas qu'elles soient d'ailleurs si rentables. Il est bien connu, en effet, qu'à partir de cent cinquante hectares, par exemple, le prix de revient d'un quintal de maïs ou de blé augmente, car il y a à partir de ce moment un certain nombre de charges en matériel et en personnel qu'il faut doubler et les charges supportées par ces exploitations sont d'ailleurs généralement incompressibles. Et, j'y insiste : leur intérêt social est nul. Nous connaissons tous de ces grosses exploitations, individuelles ou sous forme de sociétés, qui utilisent un grand nombre d'ouvriers agricoles. Elles forment un désert social. Une population de fermiers a été remplacée par un personnel prolétaire itinérant ou errant, qui est ici une année et là une autre, qui ne s'implante pas dans la région et ne participe pas à sa vie.

L'ensemble de la nation apporte assistance au monde agricole : mais il faut en définir les bénéficiaires. Il ne faut pas dans un secteur aidé laisser n'importe qui s'installer et bénéficier de cette aide en se parant du nom d'agriculteur. Monsieur le ministre, quarante députés de la majorité — dont moi-même — vous ont donc proposé la création d'une carte d'exploitant familial agricole. La loi d'orientation agricole du 5 août 1960 a expressément prévu que l'exploitation agricole devait être

le ressort de notre agriculture. Cependant, une définition vérifiable de l'exploitation familiale n'est jamais intervenue. Nous avons voulu agir en ce sens et définir la population agricole que vous devez aider, puisque tel devra être le point essentiel de votre action, monsieur le ministre, au cours des prochains mois.

Les critères que nous avons retenus ne sont certainement pas intangibles. Ce ne sont peut-être pas non plus les meilleurs, mais ils ont le mérite d'exister et de constituer le point de départ d'une discussion.

On nous a dit qu'il était très difficile de définir les exploitations familiales. Toute définition est délicate. Mais on définit bien actuellement les agriculteurs par leur appartenance à la mutualité sociale agricole. Et sont considérés en fait actuellement comme cultivateurs de grands propriétaires absentéistes, nombre de personnes dont les ressources principales ne proviennent pas de l'agriculture et même des ressortissants d'autres professions. C'est ainsi que dans ma région l'une des plus importantes subventions a été accordée à un pharmacien qui est sans doute en même temps agriculteur.

Si l'on est arrivé à une définition aussi large de l'agriculteur, on doit pouvoir aussi arriver à une définition plus étroite de l'exploitant familial, de ce cultivateur que nous voulons aider parce que nous considérons son existence comme nécessaire à l'équilibre de la nation.

La profession peut d'ailleurs nous aider. C'est pourquoi nous avons prévu de laisser aux commissions départementales ou régionales des structures le soin d'attribuer ces cartes selon quelques critères simples.

On nous a répondu aussi que de semblables différences n'existaient pas dans l'industrie. Mais les industriels, petits et grands, les artisans, les ouvriers ne sont pas classés dans la même catégorie, alors que la profession agricole se présente globalement.

On a dit aussi que le fait de créer une telle catégorie et de lui réserver tous les avantages serait anti-économique. Mais on peut, à l'intérieur de cette catégorie, favoriser ceux qui auront effectivement fourni un effort particulier pour la modernisation de leurs exploitations, tout en réservant les avantages sociaux à l'ensemble des agriculteurs de cette catégorie — les véritables agriculteurs.

Et nous voudrions également, monsieur le ministre, que dans cette nouvelle réflexion à laquelle vous vous êtes livré et dans les nouvelles mesures que vous allez prendre, vous ne favorisiez pas les sociétés de toutes définitions qui veulent entrer dans le monde rural, la plupart du temps non pas dans un but d'exploitation, mais dans un but de spéculation.

J'ai été particulièrement heureux de vous entendre dire que votre nouvelle réglementation des cumuls ne s'appliquera pas aux personnes morales, mais seulement aux personnes physiques, c'est-à-dire que vous interdirez aux sociétés d'acheter ou de louer systématiquement des terrains de grande étendue, ce qui pourrait aboutir à laisser déposséder demain des agriculteurs français par des sociétés étrangères.

Ce combat contre la spéculation doit être votre souci constant. La terre est un objet de spéculation. Elle le sera encore plus avec l'avènement du libre établissement dans l'Europe des Six. Demain, encore plus que maintenant, l'on achètera systématiquement des terres, l'on en fera augmenter le prix, l'on prétendra les cultiver pour pouvoir les posséder.

Il faut veiller à ne pas laisser s'installer ainsi des organismes qui créeraient des excédents supplémentaires, sans profit pour la vie nationale, et feraient augmenter le prix des terres, venant accroître les difficultés sur tous les plans de notre agriculture.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des baux ruraux. J'avais déposé à ce sujet aussi une proposition de loi et j'ai été heureux de constater, monsieur le ministre, que nous aboutissons aux mêmes conclusions.

J'avais proposé dans ce texte l'institution de baux de longue durée, avec pour contrepartie la liberté de stipulation du preneur et du bailleur. Le système actuel est absurde. C'est un verrou qu'il faut faire sauter. Il n'est favorable ni aux propriétaires, qui ne perçoivent que 1 p. 100 de revenu sur leurs biens, ni aux preneurs qui ne se sentent pas chez eux et qui ne peuvent pas apporter aux terres cultivées par eux les améliorations souhaitables parce qu'ils se sentent dans un état de précarité permanent.

Il est tout à fait nécessaire, monsieur le ministre, que dans les prochaines mesures que vous prendrez figurent des dispositions concernant les baux ruraux.

Au cours de ce débat agricole, nous avons échangé des considérations certainement très distinguées. Mais je crains que nous n'ayons pas défini la solution du véritable problème, qui est d'assurer aux cultivateurs français qui en ont besoin pour vivre — et non pas à une entité, l'agriculture — les revenus auxquels ils peuvent prétendre.

Les mesures que vous avez annoncées sont des mesures sectorielles, qui ont essentiellement pour objet de faire partir dans de bonnes conditions une certaine proportion de la population agricole actuelle. Mais les mesures qui consistent à mieux répartir le revenu, national et agricole, sont encore à prendre à l'échelon européen ou national, et je souhaite très vivement que notre prochaine échéance, celle d'avril, ne soit pas une échéance trop difficile où la colère du monde rural s'élèverait contre l'incapacité que nous aurions montrée de traiter véritablement les problèmes de fond. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. Max Lejeune. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à la veille de ce débat tous les députés ont reçu une abondante correspondance — pétitions ou lettres — appelant leur attention sur les intentions du Gouvernement en matière de reprise sur les prix des produits agricoles et protestant contre l'augmentation des droits de succession qu'il proposait.

Que disent ces lettres ?

Je cite :

« Nous ne pouvons laisser dégrader notre revenu, pour certains, inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti... Par rapport à 1967, pour 1968, les rendements en blé et en orge ont accusé une perte de 10 quintaux à l'hectare ; pour les betteraves, une baisse de 10 tonnes à l'hectare. Vous comprenez que toute déduction devient injuste pour nous. »

« Nous sommes formellement opposés au principe même d'une reprise obligatoire de 5 francs sur le prix de la tonne de betteraves, de 2 francs au quintal d'oléagineux, et d'une reprise supplémentaire de 0,20 franc au quintal de blé s'ajoutant à la retenue sous forme indirecte de 0,40 franc. Ces taxes de reprise minorant le prix européen parce que générales, forfaitaires et imposées sans discernement à tous, quelles que soient les conditions d'exploitation, nous apparaissent en effet injustes dans cette période où est officiellement reconnu le fléchissement du revenu agricole. »

Ces lettres ont un accent vrai, une sincérité qu'il serait imprudent d'ignorer.

Je poursuis la citation :

« On a poussé l'agriculture à produire et à se moderniser sans prévoir ce que serait l'évolution et la mutation du monde agricole... Les prix ont été souvent freinés pour éviter une hausse du coût de la vie. Seule l'indexation Gaillard nous avait fourni une fugitive satisfaction. »

« ... Les jeunes, avides de progrès, se sont lancés, mais cela a causé la surenchère et beaucoup se retrouvent avec des endettements de vingt ou trente ans sur des exploitations en déficit. »

« ... Beaucoup d'agriculteurs ont dû acheter plus qu'ils ne l'auraient fait sans le Crédit agricole qui peut se comparer à la langue d'Esope : à la fois la meilleure et la pire des choses... »

« ... Avec un grand endettement et des charges fiscales plus élevées, nous sommes défavorisés dans le Marché commun. Les agriculteurs ont l'impression qu'on trompe le pays à leur sujet, les prix fixés pour leurs produits ayant été toujours, de loin, inférieurs à ceux qu'ils touchent réellement... »

D'autres écrivent encore :

« Notre profession de petit ou moyen exploitant prend une tournure de plus en plus dramatique. L'on promet mais, en réalité, l'on grignote : nos charges de tous ordres sont de plus en plus lourdes et nos recettes de plus en plus étroites ; tout se passe comme si on voulait nous faire disparaître. L'endettement s'accroît malgré un travail acharné de douze à quinze heures, pour nous et nos femmes ; ne pouvant plus payer la main-d'œuvre et les charges qui s'ensuivent, pas question de vacances pour se reposer, ce qui est admis pour les autres !... Face au découragement des cultivateurs devant leurs prêts à rembourser et les factures de plus en plus lourdes à honorer, ces nouvelles mesures — reprise sur les prix des produits agricoles et augmentation des droits de succession — envisagées par le Gouvernement, font l'effet d'une bombe dans notre milieu, aussi bien... » — je respecte le texte — « ... chez les créanciers à bourse plate que chez les perpétuels guignards. »

Une autre lettre indique :

« On oublie trop souvent, quand on parle de succession, que la propriété paysanne est une garantie de l'exploitation, un instrument de travail qu'on ne peut laisser partir sous peine de rester avec des bâtiments et instruments inutiles et non négociables. Dans notre région du Ponthieu, la plupart des agriculteurs sont propriétaires des bâtiments de ferme et du tiers des terres exploitées, la moyenne de l'exploitation variant entre trente et quarante hectares. C'est, pour ceux qui se retirent, un revenu dérisoire de 1,5 p. 100 — impôt foncier déduit.

A moins de nuire à leurs enfants, les petits propriétaires ne peuvent pas disposer de ce capital. Quant aux Impôts, l'augmentation excessive des bénéfices agricoles arrêtée pour 1967 va entraîner une majoration énorme des impôts sur le revenu en 1968, et chez nous, dans la Somme, elle sera d'environ 30 p. 100. »

Tels sont les commentaires d'origine paysanne. Il s'en dégage une impression de lassitude sans espérance, une incrédulité foncière.

Monsieur le ministre, on semble en effet vouloir condamner, au nom de raisonnements arithmétiques, de petites exploitations qui ne seraient pas viables. Or chacun sait chez nous, d'abord que la qualification du chef d'exploitation est essentielle dans le domaine de la production — elle n'est d'ailleurs pas forcément le privilège du gros exploitant; ensuite, que si « gros » et « petits » connaissent mêmes prix et même climat, le « petit », relativement protégé par le caractère familial de son travail quant au poste main-d'œuvre, est lourdement pénalisé en ce qui concerne l'amortissement de ses emprunts.

Les jeunes s'associent donc de plus en plus fréquemment. La coopération de culture s'étend, mais pas assez. Encouragée par l'Etat, elle pourrait sauver nombre de petites exploitations dont les détenteurs sont particulièrement dynamiques. La coopération de vente de produits transformés s'est généralisée, et quand vous préconisez la nécessaire entente entre producteurs, transformateurs et consommateurs, nous ne pouvons que vous approuver.

Mais pour nous, démocrates socialistes, la coopération sous toutes ses formes reste le facteur le plus souple pour organiser la production, valoriser ses produits et assurer la compétitivité de l'ensemble de notre agriculture, en maintenant le maximum de cultivateurs à leur mission ancestrale. Nous pourrions d'ailleurs à ce titre nous inspirer largement des méthodes étrangères, particulièrement des méthodes scandinaves.

Définir des structures minimales, inciter au nom de la refonte des structures à l'abandon des métiers agricoles, c'est aller à la prolétarianisation de la paysannerie, à son éparpillement, alors que dans nos villes d'accueil, il n'y a, vous le savez, pas assez d'emplois et pas assez de logements.

Vous accentuez par là dangereusement un mouvement déjà naturel.

Monsieur le ministre, c'est une politique redoutable pour une nation dont l'assise rurale a, par sa permanence, assuré maintes fois le relèvement, que celle où l'application sèche, au nom de la technique, de solutions par trop théoriques, ne laisse que bien peu de place à l'humain. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Charles Bignon. Mes chers collègues, le ministre de l'agriculture partage, cette année, avec son collègue de l'éducation nationale, d'ailleurs son prédécesseur, la redoutable tâche de présenter le budget le plus difficile et le plus angoissant pour un grand nombre de familles, car il commande leur avenir et celui de leurs enfants.

Etant donné le bref temps de parole qui m'est imparti, je bornerai mon propos à une série d'observations.

Ayant écouté votre discours avec attention, monsieur le ministre, je voudrais d'abord exprimer certains doutes au sujet de la définition que vous avez donnée de l'entreprise agricole compétitive, et je vous cite à peu près: « Cette entreprise compétitive s'inquiète de produire pour vendre et accepte de limiter sa production selon les exigences du marché ».

Comment remplir cette double condition dans un marché agricole qui n'est pas un marché ouvert pour la plus grande partie des productions animales et végétales et dans un cycle de production qui exige non pas la modification du réglage des machines, mais des prévisions qui ne peuvent être modifiées qu'à moyen terme?

Il faut donc organiser les marchés avant de réorganiser les entreprises familiales. C'est une œuvre si difficile que les ordinateurs américains eux-mêmes n'y parviennent guère aux Etats-Unis.

Prenez garde au foisonnement de tous ces fonds à appellations multiples, à tâches complexes, à gestion aléatoire. Je crains que les F. A. S. ne deviennent à bref délai des « fatras » générateurs de charges nouvelles.

Nombreux sont les exploitants de la région que je représente, qui m'ont chargé de vous dire leur inquiétude devant l'avenir et de vous faire part de leur impression d'isolement, dans un monde qui semble les broyer.

Je vous parlerai d'abord des exploitations familiales et de la politique des structures.

Je suis heureux que vous ayez confirmé une fois encore l'attachement du Gouvernement à l'exploitation familiale car,

au nom des structures, il a été dit assez de sottises pour qu'il en reste une inquiétude légitime.

L'agriculture est, dit-on, en pleine mutation et il faut la doter de structures nouvelles. Mais comment structurer ce qui bouge?

Sommes-nous certains que la superficie a un lien direct avec la rentabilité? Dans l'affirmative, pourquoi la Hollande et le Danemark ont-ils de meilleurs prix, alors que les exploitations agricoles y ont une superficie plus petite qu'en France?

Monsieur le ministre, votre politique agricole doit tenir compte des remarques fondamentales que M. Le Bault de La Morinière a formulées dans son rapport, car il importe de freiner les « structurations » technocratiques.

Ma deuxième observation a trait à l'indemnité viagère de départ, qui constitue en réalité un supplément de retraite grâce auquel l'exploitant peut se retirer et vivre décemment après une vie de travail.

Ne serait-il pas plus simple de regrouper tout cela dans le régime de l'assurance vieillesse agricole, plutôt que de multiplier encore les régimes, la paperasserie et les services chargés d'examiner les dossiers?

Rien n'empêcherait, d'ailleurs, une sorte de régionalisation de la retraite suivant les situations locales. Ainsi les propriétaires d'une terre ne pourraient-ils influencer la décision, quant à l'obtention ou à la non-obtention par les intéressés d'une indemnité viagère, car un tel procédé est contraire à la fois à l'équité et au principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

L'attribution, dans des conditions simples et convenables, de la retraite aux anciens doit avoir pour objet non seulement la diminution des effectifs agricoles, mais encore un meilleur départ des jeunes exploitants dans la profession.

Il faut, là encore, me semble-t-il, amender l'esprit de la politique des structures.

S'il n'a un père aisé, le jeune exploitant ne peut reprendre en une fois les 32 hectares qui, dans notre région, correspondent à la fameuse surface de référence. Mais, au départ, ses ambitions peuvent être plus modestes et, peu à peu, au prix d'un travail familial, il lui est loisible d'agrandir son exploitation qui, d'ailleurs, ne sera sans doute pas du même type tant qu'il y restera attaché, puisque la mutation continuera.

Dans ces conditions, pourquoi limiter l'accès des jeunes et ne consentir des prêts à faible taux d'intérêt qu'à ceux qui en ont relativement moins besoin?

Là encore, l'incitation des jeunes exploitants actifs et courageux est conforme à une politique agricole intelligente, génératrice de richesse nationale à venir.

Monsieur le ministre, mes dernières observations auront trait à la production.

Tout d'abord, je vous demande d'éliminer — lorsque vous aurez écarté tout esprit de système — le malthusianisme dont pâtit notre politique agricole.

La commercialisation des produits est insuffisante. Chacun le constate. Mais il semble que l'on en tire la conséquence unique qu'il faut diminuer la production et non augmenter les ventes sur les marchés intérieur et extérieur.

A ce sujet, je parlerai d'abord du lait.

Les producteurs ont entrepris d'énormes efforts pour se moderniser. Des subventions importantes sont versées pour favoriser les fameuses stabulations libres, dernière mode en matière d'habitat des ruminants. Ces investissements sont à peine amortis qu'il faudrait en reconverter la partie consacrée à la production du lait, qui est fort coûteuse, vers la production de la viande, laquelle pourrait rapidement devenir à son tour excédentaire.

La première tâche du Gouvernement, ce devrait être de faire preuve de la plus grande fermeté à Bruxelles. Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance sur ce point.

M. Bertrand Denis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bignon?

M. Charles Bignon. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, avec la permission de l'orateur.

M. Bertrand Denis. Je vous remercie, monsieur Bignon, de votre autorisation.

La France pourrait vendre actuellement 500.000 tonnes de viande de bœuf à ses partenaires de la Communauté. Même si une partie de ce marché nous échappait et si elle ne vendait peut-être que 300.000 tonnes de viande — ce qui correspondrait à un accroissement de 20 p. 100 de notre production — la marge serait importante.

Loin de redouter une telle marge, il faudrait au contraire, l'utiliser. Cela permettrait de résorber une partie des excédents de lait.

M. Michel Cointat. Encore convient-il d'observer qu'il manque 1.400.000 tonnes dans les pays circum-méditerranéens !

M. Charles Bignon. Je suis particulièrement heureux des précisions fournies par MM. Bertrand Denis et Cointat. En effet, elles font briller une grande lueur d'espoir pour les exploitants.

Qu'il me soit seulement permis, à cet égard, de souligner que, voici quelques années, on tenait un langage analogue à propos du lait, dont on encourageait la production, dans l'espoir de débouchés très importants vers la Communauté économique européenne. Or l'expérience a prouvé, malheureusement, que le rétrécissement était très rapide.

Nous avons été tellement sensibilisés sur ce point que je crains que l'on ne donne des illusions, lesquelles seraient dissipées ultérieurement par la triste et dure réalité.

Monsieur le ministre de l'agriculture, la politique de Bruxelles, vous disais-je, doit être ferme.

La Hollande, en particulier, ne doit plus à la fois perturber le marché laitier et empêcher toute taxation de la margarine.

Il est désolant de contribuer à la dégradation du franc en important 300.000 tonnes de matières grasses, alors que nous sommes en état de surproduction et que nous exportons notre propre beurre, bien que cela nous cause des pertes colossales.

En outre, je serais heureux que les collectivités — en particulier les cantines des établissements scolaires et les maisons pour personnes âgées — puissent se procurer du beurre au prix de la margarine. Actuellement, faire consommer de la margarine par les enfants de producteurs laitiers est presque une provocation !

Ce que vous avez déjà dit, monsieur le ministre, au sujet de l'augmentation de la part du lait dans l'alimentation animale, est fondamental.

Mieux commercialiser, et à meilleur prix : voilà la vraie reconversion d'une politique de production laitière qui utiliserait à plein nos moyens nationaux, en améliorant la qualité de la nourriture de notre population et non plus celle des autres.

Quant à la betterave, vous avez fort heureusement renoncé — et je vous en remercie — à vos projets de reprise, car ils étaient vraiment inacceptables.

Je voudrais, une fois de plus, dissiper le mirage du gros betteravier, en Picardie et dans la Somme.

Dans l'Ouest, région de petite culture et de polyculture familiale, 3.000 planteurs livrent dans deux usines une récolte moyenne de trois hectares par planteur. Soumis à des quotas très stricts, ils ont travaillé cette année dans des conditions particulièrement mauvaises et les dépenses qu'ils ont engagées atteignent souvent le double des frais normaux de récolte, par suite de pluies torrentielles et répétées, l'ensoleillement ayant été inférieur de 126 heures à la normale pendant les trois mois de l'été. Aujourd'hui, le gel qui les menace risque de retarder les semis de céréales et les labours d'hiver.

Il vous appartient de convaincre M. le ministre de l'économie et des finances que, aux difficultés habituelles de l'agriculture, s'ajoutent celles d'une année qui a été exceptionnelle par sa médiocrité climatique.

Les exploitants de ma région sont partiellement sinistrés. Pour les céréales, notamment, la perte de recettes est au moins de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire comprendre à votre collègue qu'un exploitant qui voit s'élever le prix de ses achats industriels, qui, à la fin de 1968, reçoit des feuilles d'impôts se référant aux revenus de 1967 et faisant passer le bénéfice agricole à l'hectare, par exemple, de 247 francs en 1966 à 325 francs en 1967, ne peut qu'avoir l'impression d'être sacrifié.

Cela explique le mécontentement des exploitants devant une politique dont ils comprennent pourtant les impératifs. Ils sont prêts à aider un gouvernement qu'ils ont appuyé, en juin dernier, comme ils nous ont appuyés.

Ils savent que le problème agricole est, dans le monde, celui qui cause le plus de soucis aux gouvernements qui y sont confrontés. Mais ils ne veulent pas d'une agriculture de charité et de deuxième zone.

M. Michel Cointat. Très bien !

M. Charles Bignon. Vous pourrez demander beaucoup à un exploitant, dans la mesure où vous lui prouverez que la politique que vous avez suivie est destinée non pas à sacrifier l'agriculteur à une Europe implacable, mais à l'aider au maximum dans une mutation à la fois économique et sociale.

Pour conclure, monsieur le ministre, je vous demande de faire en sorte que le projet de budget pour 1970 réserve une part de plus en plus large à l'investissement, lequel est indispensable pour l'avenir de nos exploitations. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Massoubre. (Applaudissements.)

M. Jean-Louis Massoubre. Une politique incertaine dans ses objectifs, des erreurs dans les options immédiates, les maladresses, enfin, aussi bien d'ordre psychologique que dans les méthodes et dans la présentation des décisions : telles sont, monsieur le ministre, les trois principales critiques que je regrette de devoir adresser à votre politique, telle qu'elle apparaît à la lecture du projet de budget qui nous est présenté.

Je le regrette d'autant plus vivement que ce budget est la traduction concrète d'un effort considérable accompli par l'Etat en faveur de l'agriculture, effort d'ailleurs fortement accru par rapport à celui de l'an dernier ; qu'au surplus les principales mesures que vous venez de préconiser sont non seulement justifiées, mais judicieuses — je songe en particulier à l'amélioration du système des bourses en faveur des fils d'exploitants et à l'abaissement à soixante ans, avec des conditions d'attribution plus souples, de l'indemnité viagère de départ ; qu'enfin, sur le plan de la philosophie ou, du moins, du long terme, nul ne peut vous reprocher de ne pas voir clair lorsque vous voulez dissiper l'illusion d'une politique agricole unique, valable en tout temps et en tout lieu.

Cependant, vous ne pouvez nous empêcher de penser que votre projet de budget et les mesures que vous préconisez font l'effet d'un replâtrage plutôt que d'un plan cohérent, d'une thérapeutique de secours beaucoup plus que d'un vaccin capable d'immuniser contre le mal.

Les problèmes fondamentaux n'y trouvent guère de place.

Quid, par exemple, de l'orientation des productions, qui est pourtant reconnue comme le problème majeur ?

Quid de l'organisation des marchés, toujours promise, toujours prochaine, mais qui semble elle-même s'organiser avec une trop sage lenteur ?

Vous répondrez, certes — vous l'avez déjà fait par avance — que les échéances se situent dans les perspectives du Marché commun agricole, que votre politique s'inscrit désormais dans le cadre européen, que les décisions du Gouvernement sont subordonnées aux accords que vous pourrez passer avec les cinq autres Etats membres.

Chacun en convient aisément, nul n'entend vous gêner lors de négociations difficiles avant lesquelles il faut se garder de faire à nos partenaires des cadeaux prématurés.

Mais il ne faudrait pas non plus que l'Europe agricole, naguère considérée comme la panacée, fût aujourd'hui présentée comme la source de tous nos maux, et fût, par là même, l'excuse absolutoire.

Entre ces deux excès, entre deux altitudes inverses, il y a place pour un juste milieu, celui qui consiste à dire : Aide-toi, l'Europe t'aidera.

De toute manière, avec ou sans Europe, dans la partie du budget où votre libre arbitre peut le plus aisément s'exercer, on peut analyser certaines erreurs ou certaines insuffisances, dont je veux citer deux exemples.

Tout d'abord, le chapitre relatif aux remboursements est insuffisant — il faudrait dire « squelettique » — eu égard aux besoins exprimés.

La faute ne vous en revient pas, nous le savons bien ; elle est imputable à la doctrine qui, depuis quelque temps, s'est fait jour au ministère de l'économie et des finances, selon laquelle tout crédit consacré au remboursement serait de l'argent gaspillé, de l'argent appelé à se volatiliser à chaque succession, chaque partage.

Certes, cette doctrine peut se justifier lorsque — c'est, malheureusement, trop souvent le cas — les crédits de remboursement sont consacrés à des causes perdues, je veux dire lorsqu'ils vont à des exploitations dont les structures sont manifestement arriérées et dont les progrès, accomplis à grand prix, sont dépourvus de justification économique véritable.

On comprend moins, en revanche — et j'en rends ici votre département ministériel plus directement responsable — que les régions, que les communes où ces investissements seraient le plus rentables et le plus efficaces, du point de vue économique, s'entendent rétorquer que, ayant déjà été remboursées, elles doivent attendre leur tour, au profit des plus déshéritées.

Dans ce cas, la simple équité a des conséquences économiques fâcheuses, je regrette d'avoir à vous le dire. Je vous demande donc d'arbitrer plus souvent, même ou plutôt en raison de la faiblesse de vos moyens, en faveur de l'efficacité et du rendement, car, en définitive, c'est le « saupoudrage » qui se révèle le plus coûteux, donc le plus injuste pour la nation.

Autre exemple : les aménagements des villages.

Ils pourraient constituer une pièce maîtresse de votre équilibre politique. Dans la civilisation urbaine moderne, l'agriculteur, le rural apparaissent non plus comme des déshérités mais, au contraire, comme des privilégiés. Le citoyen les

envie, il aspire au calme, à la détente du village, les résidences secondaires se multiplient à un rythme accéléré.

Pourquoi ne pas utiliser systématiquement ce phénomène que l'on observe dans tous les pays industriels modernes, pour en faire un facteur de création d'emplois ou de ressources d'appoint au bénéfice des ruraux ?

Encore faut-il, pour cela, qu'existent des structures d'accueil. Il faut donc moderniser les villages, les doter du confort nécessaire, les agrémenter. Ces efforts sont indispensables si l'on veut retenir la population urbaine et développer le tourisme.

Nous ne pouvons que regretter les insuffisances du budget sur ce chapitre et émettre le vœu qu'à l'avenir cette question fasse l'objet d'une plus grande attention de la part du Gouvernement.

Monsieur le ministre, après l'analyse proprement dite de votre budget, j'examinerai les aspects psychologiques de la politique qu'il traduit, et mon langage sera celui de la franchise.

Le climat — je le dis nettement — est actuellement mauvais. C'est un climat qui hésite entre l'aigreur et l'inquiétude, et je vais vous dire pourquoi, à mon sens.

D'abord, des maladresses ont été commises.

Je ne veux pas évoquer à nouveau la malheureuse affaire des droits de succession, qui a pourtant inspiré au pays la tentation de reprendre à son compte, mais à nos dépens, le mot célèbre : « Ils n'ont rien oublié, rien appris ».

Nous savons bien que vous n'êtes pour rien. Je veux simplement indiquer, pour l'avenir, que le raisonnement qui consiste à dire qu'une majoration des droits de succession peut favoriser les donations-partages est totalement erroné puisque, dans le cas de l'indemnité viagère de départ, que vous connaissez bien, même la tentation du profit immédiat ne parvient pas à décider nos agriculteurs à adopter cette solution qui heurte la tradition.

Sans doute le schéma intellectuel du Gouvernement est-il fort valable, mais il est fort éloigné des réalités de l'âme collective en milieu rural.

À côté de ces maladresses et sur un plan plus concret, ce que reprochent nos agriculteurs au Gouvernement, c'est d'abord d'avoir parlé de reprise sur les betteraves alors même que leurs charges salariales, sociales et fiscales sont en hausse, que les revenus des agriculteurs stagnent et que ceux-ci comptaient justement sur ces prix de la betterave pour faire face à leur endettement et compenser les effets d'une récolte médiocre.

Ce qu'ils reprochent au Gouvernement, c'est de pratiquer, malgré leurs protestations, une reprise sur les céréales au profit d'une organisation étatique qui, dans nos régions, ne leur sera d'aucun secours et dont il faut craindre que, dans le reste de la France, l'efficacité ne soit limitée, comme le prouve l'expérience de tous les lourds organes administratifs qui ont été mis en place depuis quelques années.

En définitive, ils éprouvent un malaise qui tient à deux causes.

La première réside dans le sentiment, peut-être d'ailleurs injustifié, que la politique agricole nouvelle qu'on nous promet et qui est actuellement à l'étude se fera contre eux ou, du moins, constituera pour eux une charge supplémentaire alors même qu'ils ont besoin de moyens financiers supplémentaires pour parfaire leurs investissements, pour s'équiper et pour faire face à la compétition internationale.

La seconde raison est qu'ils ont l'impression — tout aussi injustifiée, je l'admets — que les agriculteurs font les frais des événements de mai qu'ils n'ont pas voulu et auxquels ils n'ont en rien contribué.

Cet état d'esprit est d'autant plus regrettable, monsieur le ministre, que rien — nous le savons — ne justifie de telles appréhensions, que le budget de l'agriculture n'a jamais été aussi important en pourcentage du budget national et que jamais peut-être on ne s'est autant préoccupé des problèmes fondamentaux que pose l'agriculture à la nation.

Mais les faits sont là. Une fois de plus, on laisse se créer dans le monde agricole une psychose de crainte et d'insécurité, alors même qu'on pourrait, qu'on devrait l'éviter, et j'en viens ici à ma conclusion.

Les deux problèmes fondamentaux que pose notre agriculture sont d'ordre social et économique.

Le problème social, monsieur le ministre, vous pouvez et vous devez le résoudre par des mesures simples et concrètes, telles que l'octroi à tous les cultivateurs — à l'exception bien sûr des plus favorisés, de ceux qui n'en ont manifestement pas besoin — de l'indemnité viagère de départ à soixante ans, et cela sans condition, comme le propose l'un des rapporteurs. Voilà une mesure simple, qui n'exigerait pas une lourde procédure et qui serait de ce fait moins coûteuse. Elle serait, je vous l'assure, très bien accueillie par les intéressés.

Mais renoncez à appliquer aux problèmes sociaux une réglementation pointilleuse. Renoncez à ce fonds d'action sociale et de rénovation rurale qui serait lourd, coûteux et inefficace.

Réservez votre dirigisme à d'autres domaines, au domaine économique par exemple. Car il faut certes réglementer l'orientation des productions. Cette orientation, l'agriculteur, quoiqu'on en pense, n'y est pas hostile ; il la souhaite ; il la réclame même. S'il faut davantage de viande ou davantage de forêts, dites-le. Créez des incitations. Vous serez suivi.

Dirigiste aussi, vous pouvez l'être pour l'organisation des marchés. Il suffit de considérer l'exemple hollandais pour être persuadé qu'on ne saurait aller trop loin dans cette voie. Mais que votre dirigisme n'aille pas, au nom d'une solidarité professionnelle, peut-être régionale, qui n'existe pas, jusqu'à handicaper gravement les productions qui constituent l'essentiel du revenu agricole dans les régions où l'agriculture est la plus modernisée — je veux parler du blé et de la betterave. Une reprise ou une taxe sur ces deux produits aurait les conséquences les plus graves non seulement sur le plan psychologique mais aussi sur le plan économique, pour l'avenir d'une agriculture qui doit faire face à de nouveaux investissements, qui est sujette à un lourd endettement et qui ne saurait être grevée de nouvelles charges, si elle veut poursuivre sa modernisation.

Monsieur le ministre, le problème agricole est un problème difficile, nous le savons bien. L'agriculture, c'est la porte étroite. Mais l'agriculture n'est pas une cause perdue. Il existe des solutions qui demandent sans doute beaucoup d'imagination et qui ne relèvent ni d'un libéralisme dépassé ni d'un dirigisme excessif, lequel serait tout aussi condamnable. C'est dans cette conviction qu'il faut résolument rejeter l'alibi consistant à dire que c'est la faute du marché mondial, ou que c'est la faute de l'Europe, ou encore que l'agriculture est une charge trop lourde pour la nation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Halbout.

M. Emile-Pierre Halbout. Monsieur le ministre, bien qu'il soit difficile, après votre intervention et après celles de tant d'éminents orateurs, de traiter un sujet qui n'ait pas encore été abordé, j'essaierai de le faire, en évoquant deux problèmes : l'inefficacité relative de l'indemnité viagère de départ et la réglementation du cumul d'exploitation.

Ce sont là deux actions qui vous tiennent à cœur, monsieur le ministre. Mais quel est leur but ? L'amélioration des structures est censée permettre une agriculture plus compétitive et faciliter l'installation sur de plus grandes surfaces des familles de jeunes exploitants agricoles. C'est bien là son but, me semble-t-il, et pas autre chose. Or ce but n'est nullement atteint. Ce sont les jeunes qui partent et les vieux qui restent, comme le prouve le pourcentage d'agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans — 65 p. 100, avez-vous dit. Mais pourquoi une telle situation ?

L'indemnité viagère de départ est une mesure fragmentaire, qui ne s'intègre pas dans un ensemble cohérent, même si l'on tient compte des avantages supplémentaires figurant au budget qui nous est soumis. Pourquoi jusqu'ici en avoir, par exemple, refusé le bénéfice au fermier désireux de cesser son activité à soixante ans ? Ce fermier ne saurait demander à son propriétaire d'opérer après son départ une restructuration. Ne pouvant bénéficier de l'I. V. D., il renouvelle son bail pour neuf ans. Ce sont neuf ans de perdus au détriment des plus jeunes qui seraient prêts à s'installer.

Pourquoi aussi n'avoir pas ajouté à l'attribution de l'indemnité viagère de départ prévue en faveur des exploitants l'octroi de facilités qui seraient accordées aux ouvriers agricoles désireux d'obtenir la retraite à soixante ans ? Vous avez, monsieur le ministre, craint à cet égard la contamination. Ce ne serait pourtant qu'une mesure de justice.

Vous n'ignorez pas, en effet, qu'à la différence des traitements de la fonction publique, les salaires des ouvriers agricoles diminuent quand ceux-ci ont plus de soixante ans. Combien de salariés agricoles sont déclarés « à capacité professionnelle réduite » ! Leurs cotisations sociales sont alors diminuées de moitié. Mais, lorsqu'un salarié tombe malade, il ne perçoit que trois ou quatre francs par jour pour vivre. Ce n'est pas seulement une situation injuste, c'est aussi un contresens économique.

Si vous accordez la retraite à soixante ans, si vous retirez du marché du travail — expression que je réprime, mais qui dit bien ce qu'elle veut dire — les vieux ouvriers en leur attribuant une retraite convenable, du même coup vous obligez un grand nombre d'exploitants âgés à demander plus tôt l'attribution de l'indemnité viagère de départ et vous permettez à des exploitants plus jeunes de s'installer rapidement.

Voilà, monsieur le ministre, la solidarité naturelle et professionnelle que vous avez évoquée. Il serait souhaitable que vous pussiez mieux la défendre dans le cadre du budget de 1970, puisque vous avez les mains liées dans celui que vous nous soumettez.

Sur la réglementation des cumuls, monsieur le ministre, je serai plus bref, car vous avez rassurés hier soir sur vos projets, que la presse avait rapportés trop succinctement; nous avons d'ailleurs été les premiers à connaître vos véritables intentions. En supprimant la réglementation des cumuls, on favoriserait non les jeunes agriculteurs, mais les exploitants du week-end, les cultivateurs du dimanche.

Ce péril n'existe peut-être pas dans la région bordelaise, monsieur le ministre, mais je vous pris de croire que jusqu'à trois cents kilomètres de Paris le danger est grand de voir la terre exploitée en titre par des gens dont l'activité principale est d'ordre industriel, commercial, administratif, ou qui appartient à des professions libérales.

Or, ces gens ne résident pas sur place, comme le statut du fermage en faisait obligation en cas de reprise, et ils font exploiter leurs terres durant la semaine par des ménages de prolétaires ou par d'anciens petits exploitants ruinés. Ce n'est pas au moment où vous allez demander à 25 p. 100 des agriculteurs d'abandonner ce qui jusqu'à maintenant était leur vie, qu'il faut tout bouleverser sous prétexte d'apports de capitaux et introduire dans la profession des gens qui lui sont étrangers.

J'aimerais obtenir de votre part une réponse sur ce point, monsieur le ministre.

Vous consultez avec raison les organisations agricoles. Je souhaite qu'elles restent majoritaires dans les commissions départementales ou régionales de structure. Ces commissions jouent leur rôle et accordent généralement un cumul modéré quand il s'agit de familles de vrais agriculteurs. Dans l'Orne, par exemple, 95 p. 100 des demandes sont acceptées.

Pour des surfaces plus grandes, je serai plus réservé. Je souhaite qu'elles ne soient accordées qu'à des agriculteurs âgés de moins de quarante ans, à des hommes de la terre dont la résidence principale est déjà située sur une exploitation agricole. Pourquoi moins de quarante ans? Parce que ces agriculteurs devront amortir leurs investissements sur un bail de dix-huit ans ou sur deux baux de neuf ans. En fin de bail, ils auront alors cinquante-huit ans, et mériteront bien l'indemnité viagère de départ, si elle existe encore.

Je conclus, monsieur le ministre. Ne touchez pas au statut du fermage dont la réglementation des cumuls est partie intégrante! Ecarterez les spéculateurs! Installez des jeunes! Ainsi vous ferez œuvre utile. C'est aussi l'une des conditions de la paix civile dans le monde rural. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ramette. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Arthur Ramette. Mesdames, messieurs, je dirai d'abord quelques mots sur les calamités agricoles dont sont victimes un grand nombre de cultivateurs du Nord du fait des pluies abondantes de l'été dernier. Les dégâts ont été particulièrement considérables dans la vallée de la Scarpe où près de cinq cents hectares ont été recouverts par les eaux durant plusieurs semaines et où les récoltes ont été entièrement détruites.

Il est vrai, monsieur le ministre, que depuis cinquante ans les cultivateurs attendent la réalisation d'un projet d'aménagement et d'assèchement de cette vallée et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous demander instamment de bien vouloir veiller à l'exécution rapide de travaux depuis longtemps projetés.

Quand vous vous êtes rendu à Lille, monsieur le ministre, vous avez vivement engagé le préfet régional, à la suite de nos observations, à déclarer les départements de la région du Nord « zone sinistrée ». C'est chose faite, mais les procédures pour la réduction des impôts et l'octroi des subventions sont toujours très lentes. C'est ainsi que les victimes du cyclone qui a détruit le Pommereuil vont seulement recevoir une fraction des subventions et indemnités auxquelles ils ont droit. Aussi vous demanderai-je, monsieur le ministre, d'accélérer les procédures pour que les ayants droit aient rapidement satisfaction.

J'en viens maintenant à l'analyse qui a été développée par le rapporteur du F. O. R. M. A., reprise par les autres rapporteurs et abordée par vous-même, monsieur le ministre. Elle est édifiante en ce sens qu'elle est la condamnation de la politique agricole de ces dernières années.

Les responsables de cette politique ont dit à longueur d'année aux paysans: « Produisez, améliorez votre productivité, le Marché commun est là pour absorber votre production. » Or, vous reconnaissez aujourd'hui que, contrairement à ces prédictions, la France n'est pas le grenier de l'Europe et que, désormais, nos ventes chez nos partenaires ont atteint un certain plafond.

Nous avions toujours dit que les autres pays, et notamment la République fédérale d'Allemagne, ne renonceraient pas à développer leurs propres productions, ni d'ailleurs leurs échanges,

avec les pays tiers. Vous nous répondiez alors que le traité et les règlements communautaires avaient institué la règle de la préférence communautaire.

On voit aux résultats ce qu'il en est advenu.

Vous aviez affirmé aux paysans de ce pays que, si nos partenaires ne pratiquaient pas la politique de la préférence communautaire, ils devraient payer. Hélas! Autant en emportera le vent, sembler-il.

A présent, il est officiellement question d'une révision fondamentale des mécanismes financiers du Marché commun. Le fonctionnement de ceux-ci n'a d'ailleurs pas répondu — tant s'en faut, monsieur le ministre — à vos assurances répétées. En définitive, la ristourne nette du F. E. O. G. A. au Trésor français est très loin de couvrir les dépenses budgétaires effectives de soutien des marchés.

Bref, toute cette politique a provoqué un gâchis jamais constaté et considérablement aggravé par la répartition des soutiens. C'est ainsi que le marché des céréales, qui représente 12 à 13 p. 100 des recettes de l'agriculture, absorbe plus de 30 p. 100 des charges de soutien; celui du sucre, qui représente 1,4 p. 100 des recettes, absorbe 11,50 p. 100 des dépenses de soutien; quant aux marchés de la viande, des fruits et légumes, des vins et d'autres denrées, qui produisent plus de 50 p. 100 des recettes, ils n'absorbent que 8 à 10 p. 100 des dépenses de soutien. Tous ces mécanismes tant vantés ont participé à la course à la surproduction, provoqué des dépenses croissantes dont vous dites, monsieur le ministre, qu'elles constituent un non-sens économique, et entraînent des destructions de produits qui sont un défi au bon sens.

En bref, le Marché commun, qui devait apporter à notre agriculture la sécurité dans l'expansion, a conduit aux pires désordres économiques.

Enfin, votre politique économique et financière est venue encore aggraver la situation de nos marchés agricoles. A la croissance de nos productions ne correspond pas une augmentation de la consommation intérieure. En outre, des millions de personnes âgées, des centaines de milliers de familles, qui ne disposent que de faibles revenus, pourraient consommer davantage — et je ne parle pas des pays sous-développés où sévit la faim et que nous pourrions aider au lieu de détruire des produits ou de les brader à des économies étrangères concurrentes.

Mais ce n'est pas dans ces directions que s'orientent les projets que vous formez pour remédier à la situation anarchique dans laquelle votre politique a plongé notre agriculture.

Non! Vous pensez maintenant à limiter la production, mais pas n'importe laquelle! Dans votre esprit, il s'agit de la production des exploitants familiaux ou, tout au moins, d'une partie de ceux que vous voulez éliminer.

Monsieur le ministre vous avez largement fait allusion aux futures discussions de Bruxelles. Vous avez d'ailleurs confirmé nos craintes à ce propos. Sous le couvert des autorités de Bruxelles, vous vous disposez à réduire les prix agricoles à la production, à plafonner les soutiens de marchés; autant de mesures qui vous aideront — c'est dans votre calcul — à vous débarrasser au plus vite des centaines de milliers d'exploitants qui gênent la politique des grands monopoles. Mais la nouvelle politique agricole que vous voulez mettre en œuvre ne saurait résoudre, pas plus d'ailleurs que la précédente, le problème de l'organisation de la production et de son ajustement aux besoins des hommes.

En réalité, la réorganisation nécessaire des conditions de la production agricole ne passe pas par la seule voie de la concentration capitaliste, vers laquelle, sans oser l'avouer, vous semblez vous diriger.

A cette alternative, nous opposons, pour notre part, l'organisation coopérative de la production, librement décidée par les paysans; l'insertion de l'agriculture dans un plan démocratique de développement de l'économie nationale basé sur une utilisation maximum des potentiels; une orientation des productions dans le but de rapprocher l'offre de la demande; l'organisation des marchés agricoles, y compris sur le plan régional; le développement sous forme coopérative des moyens modernes de collecte, de stockage, de conservation et de conditionnement; enfin et surtout, la transformation des produits agricoles, ce qui implique le développement de nos industries agricoles et alimentaires.

En ce qui concerne ce dernier secteur, notre retard est considérable. Il nous contraint même à détruire des produits périssables, à exporter des produits bruts qui nous reviennent en produits transformés par nos voisins. La conquête des marchés extérieurs est évidemment rendue plus difficile par cette carence qui nous met en état d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents, et favorise en outre des importations nullement indispensables, sans compter d'ailleurs celles que vous suscitez comme mesure de pression sur vos prix agricoles.

Ce sont là quelques observations que nous voulions présenter. Elles nous ont été suggérées par vos discours, monsieur le

ministre, et par les différents rapports, notamment celui concernant le F. O. R. M. A.

Nous désirions aussi profiter de ce débat pour rappeler quelques-unes des mesures que nous croyons, dans l'immédiat, indispensables pour assurer le salut de la paysannerie laborieuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je veux, dès maintenant, répondre à quelques-unes des préoccupations exprimées par les orateurs qui sont déjà intervenus. Bien entendu, je répondrai aussi, au terme du débat, à ceux, nombreux, qui doivent encore prendre la parole. Mon intervention sera brève, car j'ai conscience que vous ne souhaitez pas que la discussion se prolonge au-delà d'un délai responsable, d'autant plus qu'il faut voter le budget de l'agriculture en même temps que ceux du B. A. P. S. A. et du F. O. R. M. A.

Je vous livrerai d'abord une réflexion d'ordre général.

A la suite du discours que j'ai prononcé, des compliments m'ont été adressés par différents intervenants, ce dont je les remercie. Je reprendrai un certain nombre de points qui ont été évoqués.

Comme je l'ai rappelé hier, du haut de cette tribune, j'ai essayé d'établir un diagnostic objectif, mais, surtout, de définir une politique gouvernementale de l'agriculture à court et à moyen terme, en indiquant cependant que dans la perspective des négociations européennes de Bruxelles il nous fallait observer une certaine discrétion en attendant les propositions qui pourront être formulées.

Outre des compliments, j'ai entendu des critiques n'émanant pas toujours de l'opposition, d'ailleurs. Je trouve cela tout à fait naturel. On peut, en effet, ne pas être d'accord sur telle ou telle direction de notre action et contester certains objectifs. Mais j'ai constaté que, trop souvent, cette critique de notre politique était purement négative et que rien n'était proposé à la place. Je ne crois pas qu'une telle attitude soit favorable au monde agricole.

Il est, certes, toujours facile d'évoquer l'anxiété et les difficultés des agriculteurs, mais dans leur intérêt même, nous devons leur montrer le chemin sur lequel ils doivent s'engager, d'autant plus qu'ils ont un rôle capital à jouer. Énoncer sans cesse leurs difficultés et flatter toujours leur misère n'est pas le bon moyen de leur faire prendre conscience des réalités et de les aiguiller dans le sens de la réforme, de l'évolution ou de l'adaptation nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

Je ne crois pas que la démagogie soit payante, même sur le plan politique.

M. Gérard Deliaune. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture. L'heure n'est plus de faire seulement écho à des gémissements, mais de passer à l'action concertée et cohérente. Je le dis sans passion, parce que j'en suis profondément convaincu.

Comme je vous l'ai promis, j'en viens aux critiques et aux questions qui ont été formulées par certains d'entre vous.

Qu'il me soit permis de dire, d'abord, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. Cointat et, sous les réserves que j'ai exprimées, je suis d'accord avec lui, sur ce qu'il appelle la « démystification des excédents ». J'ai indiqué hier à M. Boscardy-Monsservin, ainsi d'ailleurs qu'aux rapporteurs, que nous connaissons réellement une situation d'excédents, mais que nous avions, en effet, de nombreux marchés à conquérir en Europe même et à l'extérieur. Par conséquent, si M. Cointat entend par « démystification des excédents » une meilleure organisation de nos producteurs en vue d'exporter d'abord chez les Six, puis dans les pays tiers, je l'approuve entièrement.

En revanche, mon opinion est plus nuancée en ce qui concerne les 30.000 anciens francs par mois qu'il veut distribuer à tous les petits agriculteurs. S'il est un jour ministre de l'agriculture, on ne manquera certainement pas de lui rappeler sa proposition. *(Sourires.)*

Mesdames, messieurs, je suis entièrement d'accord avec M. le Bault de la Morinière et M. Cointat qui préconisent — c'est en effet un problème de fond — de soutenir désormais les hommes plus que les produits. Je crois cela profondément vrai, mais notre action dans cette voie ne peut être que progressive. C'est dans la concertation avec la profession que, sur ce point, un certain nombre de progrès pourront être réalisés.

MM. Roucaute, Leroy-Beaulieu et Bayou — ce dernier parlant en son nom personnel et au nom de M. Lagorce — ont évoqué les problèmes du vin. J'aurai l'occasion d'y revenir, car je sais que d'autres orateurs aborderont ce sujet. Je remercie M. Bayou,

en tant que représentant du Midi, de s'être fait le défenseur des vins de la Gironde. J'apprécie cette promotion, qui ne me surprend pas du tout de sa part.

Je lui répondrai d'abord, ainsi qu'à M. Leroy-Beaulieu, sur le prix de campagne du vin. La profession m'a demandé, presque sur le terrain puisque cela se passait à Montpellier et à Marseille, de ne pas fixer trop tôt le prix de campagne du vin, voulant faire elle-même le compte réel des surcharges qui pèsent sur le monde agricole. J'ai accédé à cette demande, persuadé qu'il ne faut pas se hâter en pareille matière.

Le Gouvernement ne manquera pas de prendre — et maintenant, assez rapidement, je crois — les décisions qui s'imposent à cet égard. Je rappelle à M. Bayou que le prix fixé n'est qu'un prix de campagne. Il n'a rien à voir avec le prix réel qui est un prix de marché.

Contrairement à ce qui se passe pour d'autres produits, on n'intervient pas sur le marché du vin lorsque le prix tombe au-dessous d'un certain chiffre. Un système de blocage et de libération est seulement appliqué en fonction de l'évolution des cours. Le prix du vin s'établit d'après les besoins du marché et obéit à la loi de l'offre et de la demande. Par conséquent, si l'on estime que le prix de rentabilité doit se fixer à un certain niveau qui a été indiqué par plusieurs orateurs, le Gouvernement n'y voit pas d'inconvénient.

Le statut viticole prévoit en effet que lorsque le prix franchit un certain seuil, fixé par les textes, alors se déclenche le mécanisme de libération ou de blocage. Mais il ne s'agit pas ici du prix de marché. J'ai le sentiment qu'une confusion se produit souvent dans l'esprit des viticulteurs à ce sujet.

Quand on considère les cours pratiqués, on s'aperçoit qu'en 1968 ils ont été fort bien tenus. En effet, alors qu'en octobre 1967, la moyenne se situait entre 5,86 francs et 5,92 francs, au mois d'octobre 1968 elle évoluait entre 6,32 francs et 6,43 francs.

M. Bayou, dont nous connaissons l'expérience, nous a cité le prix du vin en 1958 en disant : c'est scandaleux, à cette époque, le prix du degré-hecto était le même que maintenant. Quelle admirable présentation ! Mais elle ne peut pas tromper l'ancien parlementaire d'origine viticole que je suis. En effet, le prix du degré-hecto s'établissait alors à 3 francs environ, quelquefois même au-dessous. Or, en 1956, la gelée a anéanti l'ensemble de la récolte. En 1958, les cours sont montés en flèche, et d'autant plus haut que les viticulteurs n'avaient pas de vin à vendre. L'année 1958 était exceptionnelle. Sa présentation des faits ne peut tromper M. Bayou, lui-même, dans ses propres convictions.

Sur le problème des importations, mon prédécesseur a pris une position très claire et le Gouvernement n'entend pas la changer. J'ai rappelé hier que l'Europe est déficitaire en vin et qu'il lui appartient de compléter, bien entendu, en fonction de ses récoltes, les quantités de vin d'origine extérieure qui lui sont nécessaires. C'est le principe de la complémentarité quantitative et partiellement qualitative qui a été défini par mon prédécesseur. Vers le 15 décembre, nous connaîtrons l'importance de la présente récolte puisque, comme vous le savez, les déclarations de récolte doivent être faites à la fin du mois de novembre. Le Gouvernement pourra fixer alors, en vertu de cette règle, les importations complémentaires nécessaires à nos consommateurs.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire sans revenir à cette « tarte à la crème » qu'est devenu le problème de la fiscalité sur le vin et que j'ai traité au cours d'interventions nombreuses qui ont, d'ailleurs, laissé tout à fait indifférents M. Bayou et M. Roucaute.

J'ai montré, chiffres en main, que l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, depuis le 1^{er} janvier 1968, avait eu pour effet d'alléger la fiscalité qui frappe tous les vins de consommation courante. Mais j'ai l'impression d'être, comme le prophète, une voix qui crie dans le désert.

En revanche, il est exact que la taxe sur la valeur ajoutée, parce qu'elle est proportionnelle au prix, a pénalisé certains vins délimités de qualité supérieure, ainsi que des vins de qualité.

Pour cette raison, le Gouvernement a attribué aux comités interprofessionnels une somme de 30 millions de francs — somme que d'aucuns ont qualifiée de dérisoire — en leur laissant le choix de l'utiliser comme ils l'entendaient dans le sens, soit d'un allègement en faveur de leurs propres adhérents, soit d'une action de propagande à l'extérieur.

Enfin, en matière de fiscalité, me souvenant de mon passage au ministère des finances, je rappelle qu'il est une règle permanente dont il est bon que les viticulteurs se souviennent : le producteur ne bénéficie jamais de la suppression d'une taxe fiscale ; seuls les intermédiaires en tirent avantage.

M. Michel Cointat. Parce que les producteurs ne sont pas organisés.

M. le ministre de l'agriculture. L'exemple en a d'ailleurs été donné. Les droits de circulation ont été ramenés de 15 francs à 9 francs. Les producteurs et les consommateurs en ont-ils profité ?

M. Roger Roucaute. Ils auraient dû en profiter.

M. le ministre de l'agriculture. Dans le cas d'espèce, il convient donc, par une politique plus appropriée, de rechercher sur le plan de la région, avec l'aide des comités interprofessionnels, les actions qu'il est possible de mener.

J'ai écouté aussi avec la plus grande attention l'intervention de M. Lelong. Son analyse de l'organisation au niveau de Bruxelles est peut-être un peu sévère. Il faut, à l'évidence, aller dans le sens d'une simplification et d'une action plus positive. Dans les discussions engagées à Bruxelles, les secteurs des fruits, du porc et de la volaille continuent de faire l'objet de mes préoccupations.

J'ai déjà proposé à la commission européenne de nouvelles normes d'intervention en ce qui concerne le prix du porc, afin de modifier le système cyclique que vous connaissez bien et qui consistait à augmenter la production et à relever les prix en période de pénurie, pour aboutir ensuite à une période excédentaire et à un effondrement des cours. Sur ce point, des propositions techniques dans le détail desquelles je n'entre pas ont été faites à Bruxelles. J'indique à M. Lelong qui représente la Bretagne, que la production hollandaise de porc répond au goût du consommateur. En revanche, fidèles à une tradition et contrairement à l'orientation souhaitable, nos paysans produisent trop souvent un porc gras, qualifié de ce terme épouvantable de « tout-à-l'égoût ». Comme se plait à le rappeler notre rapporteur, une amélioration de la génétique et de la qualité, ainsi que la production de porcs maigres répondant au goût du consommateur, permettraient à ce secteur de conquérir des marchés. Des normes restent donc à définir à Bruxelles en même temps que des actions de formation et d'orientation.

M. Michel Cointat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Cointat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Cointat. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce problème précis. J'observe cependant que lorsque les agriculteurs bretons veulent acheter des porcelets de race belge ou hollandaise, votre ministère s'y oppose parfois pour des raisons qui relèvent de la génétique, mais aussi du souci de ne pas mettre en péril les races françaises.

Peut-être serait-il nécessaire d'assouplir les règles d'imputation applicables à ces races afin que les agriculteurs de Bretagne ou d'ailleurs puissent entrer en compétition avec les producteurs belges et hollandais.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Cointat, votre suggestion, me paraît en effet montrer la bonne direction. Elle confirme, en quelque sorte, ce que je viens de dire.

Un grand nombre d'orateurs ont abordé le problème des prix. Il intéresse beaucoup de parlementaires et, en particulier, ceux du Midi, et de la vallée du Rhône notamment. J'aurai l'occasion de reprendre cette question devant l'Assemblée.

Certes, l'année 1968 a été particulièrement désastreuse, étant donné l'abondance de la production fruitière qui a dépassé — c'est un fait fréquent en agriculture — toutes les prévisions.

J'ai réuni au ministère de l'agriculture un groupe de travail comprenant les représentants de l'ensemble des comités économiques et des groupements de producteurs. Ce groupe travaille sans désespérer depuis bientôt deux mois et j'espère qu'il pourra présenter très prochainement un certain nombre de propositions.

Cette collaboration entre l'administration et la profession — je l'ai déjà souligné dans mon discours d'hier — est particulièrement réconfortante. Elle démontre que l'étude commune d'un problème précis entre tous les intéressés est toujours fructueuse.

Je me borne à exposer brièvement des orientations.

Bien entendu là aussi, des mesures devront être prises à Bruxelles pour l'harmonisation entre les Etats touchant le niveau des prix de retrait, la détermination de la date de la crise et les modalités d'application, sans préjuger l'harmonisation des dispositions fiscales et législatives européennes qu'on doit chercher à toujours perfectionner.

Parallèlement, un recensement de nos plantations fruitières s'impose afin que nous en connaissions au moins l'importance et que, en fonction de la prévision des récoltes futures nous parvenions à ne mettre sur les marchés que des produits de qualité normalisés, en éliminant au préalable certaines productions excédentaires qui perturbent les cours.

C'est dans ce sens que l'interdiction de commercialiser les fruits de la catégorie III a été décidée et qu'elle pourrait être étendue aux fruits de petit calibre.

Ensuite, il conviendrait de prévoir, à l'échelon européen, l'attribution d'une prime d'arrachage dans certains secteurs d'excédents structurels et la détermination pour chacune des catégories des produits périssables, d'un prix de retrait unique afin d'éviter l'inconvénient d'un mécanisme quelque peu absurde qui fait actuellement que des fruits de catégories supérieures normalisés sont retirés du marché.

Je me borne à vous indiquer les lignes directrices, mais dès que je serai en mesure de le faire, j'informerai, en premier lieu, les commissions compétentes des décisions qui seront prises, pour le secteur de la production fruitière, je l'espère, avant la prochaine campagne pour éviter les difficultés que nous avons connues dans un passé récent.

Cette réponse me semble satisfaire M. Jean-Pierre Roux qui a critiqué les mécanismes de retrait, ce en quoi il a parfaitement raison.

M. Voisin et M. Le Bault de la Morinière ont insisté sur l'utilité d'une aide aux producteurs plutôt qu'aux produits. Je me suis largement expliqué sur ce sujet.

M. Voisin souhaite une simplification des mécanismes de l'indemnité viagère de départ.

A ce sujet je rappellerai ce que j'ai dit dans mon discours, répondant par là-même aussi à M. Massoubre qui a sévèrement critiqué le Gouvernement sans que — je le lui dis très franchement — j'aie trouvé, d'ailleurs, dans ses propos, des éléments très positifs.

Le principe d'une libération des terres sans la contrepartie du versement de l'indemnité viagère de départ est inacceptable. Si, lorsque les terres sont libérées par les exploitants qui prennent leur retraite, on ne met pas de condition, au versement de l'I.V.D., on perpétue une situation anarchique et aberrante.

M. Louis Briot. C'est exact.

M. le ministre de l'agriculture. Veillons à ne pas prendre des attitudes trop simplistes et démagogiques, car les producteurs eux-mêmes ne manqueraient pas, dans l'avenir, de nous reprocher l'inefficacité totale d'actions de caractère social auxquelles auraient été consacrées des sommes considérables et qui n'aboutiraient à aucun changement.

Sur ce point, autant je suis prêt à reconnaître avec M. Voisin qu'il faut simplifier les mécanismes — et je confirme mon intention de revoir l'ensemble de la réglementation sur les indemnités viagères de départ pour les harmoniser, les simplifier et éviter aux intéressés de trop lourdes contraintes — autant j'estime qu'il ne faut pas tomber dans l'excès contraire.

M. Voisin a parlé aussi de l'électrification. Je lui rappelle que le fonds spécial d'électrification rurale, créé par la loi de finances de l'an dernier, n'est valable que pour le V^e Plan et qu'il ne doit pas, en principe être reconduit pour le VI^e Plan. Quand j'étais secrétaire d'Etat aux finances, en accord avec le ministre des finances, j'avais pris la décision de porter les crédits mis à la disposition de ce fonds à 55 millions de francs. Ces crédits seront du même ordre pour 1969. M. Voisin souhaite qu'ils soient augmentés. Je ferai part au ministre de l'économie et des finances de son désir. Mais il convient de les maintenir dans une limite raisonnable.

M. Degraeve et d'autres orateurs, dont M. Lejeune, ont posé quelques questions sur le fonds d'action rurale et notamment sur les « reprises », selon le terme consacré, qui serviraient à alimenter ce fonds. Ce débat me paraît tout à fait dépassé. Peut-être ne l'était-il pas il y a quelques semaines, car je ne vous cache pas que l'intention du Gouvernement était, en effet, de demander la constitution d'un fonds de solidarité de 178 millions de francs incluant une contribution des producteurs de betteraves. Mais à l'issue des conversations que j'ai eues avec les parlementaires et avec la profession et compte tenu d'un certain nombre de difficultés présentes, ce fonds s'est quelque peu réduit, comme la peau de chagrin. On sait que, pour la production betteravière, la contribution de solidarité a été abandonnée et que, d'autre part, pour les producteurs de céréales une taxe de quarante centimes a été perdue, avec leur accord. Il n'y aura pas de changement dans ce dernier secteur jusqu'au 1^{er} juillet 1969 et c'est seulement à cette date que le versement sera majoré de vingt centimes, ce qui représente 900 anciens francs par hectare, qui seront perçus sur le compte du budget du 1^{er} juillet au 31 décembre. A partir du moment où cet effort de solidarité est réduit, aucune problème ne se pose plus et je refuse que l'on parle d'une perte de revenus ou de reprises qui pourraient être faites dans ce secteur. C'est une thèse à mes yeux maintenant sans portée, compte tenu du peu d'ampleur de cette opération qui ne rapportera, je vous le rappelle, que 81 millions de francs au fonds en question. Cette décision aboutira à réduire le montant du

fonds à 162 millions pour 1969 au lieu de 356 millions, soit deux fois 178 millions, l'apport du budget étant en toute hypothèse égal à celui de la profession.

Mais cela n'aura pas grande importance pour 1969 du fait que les actions ne seront engagées que progressivement. Rassurez-vous, dès 1970 la solidarité par les mécanismes que j'ai proposés ne sera plus suffisante et il faudra rechercher de nouveaux moyens, notamment par la voie fiscale.

A cet égard, nous ne manquerons pas de rappeler, M. le ministre des finances et moi-même, les engagements de solidarité sur le plan fiscal qui ont été exprimés à cette tribune et ce, au besoin l'année prochaine à certains secteurs professionnels. Voilà les réponses que je peux faire à M. Degraeve.

MM. Caillaud et Bégué ont évoqué les problèmes que pose la production fruitière particulièrement dans le département de Lot-et-Garonne. Quand j'ai reçu les parlementaires de ce département avec les représentants de la profession, nous avons examiné la situation.

La loi de juillet 1964 relative aux calamités agricoles a été critiquée par certains orateurs. Il faut dire à la décharge du fonds des calamités agricoles que sa mise en place a été longue le mécanisme en étant assez compliqué : ce mécanisme est mixte, il comprend la participation de l'Etat, des intéressés et des compagnies d'assurance. Les rouages en sont un peu grippés. Il semble que son fonctionnement se perfectionne. Cependant je ne vois pas d'objection à en revoir le mécanisme dans le détail pour chercher à l'améliorer.

M. Caillaud et M. Bégué ont souhaité l'implantation d'industries agricoles et alimentaires dans la région qui les intéresse. Je ne peux pas, sans étude préalable du dossier — vous vous en doutez bien — prendre d'engagement à cet égard. Mais, dans le principe il me paraît, en effet hautement souhaitable, d'implanter dans cette région privilégiée de production de fruits, des industries agricoles et alimentaires de transformation et de mise en conserve.

J'examinerai la question avec les parlementaires intéressés. M. Dupont-Fauville a parlé des « reprises ». Je répète, sans mettre en cause les suggestions qu'il a présentées, que ce débat est maintenant dépassé.

Il a parfaitement raison de dire que seul un réseau d'abattoirs modernes permettra de résoudre le problème de la viande. La production de viande est, en effet, la première production française, et le problème qu'elle pose ne pourra être résolu qu'au moyen d'un réseau d'abattoirs judicieusement répartis sur le territoire national, ayant une capacité et une rentabilité suffisantes, avec, à leur suite ou à côté d'eux, des unités de transformation qui permettront d'exploiter le cinquième quartier et de traiter industriellement certaines viandes, ne serait-ce que pour favoriser nos exportations.

Je supplie donc les parlementaires de ne pas intervenir, sous la pression d'éléments locaux, en faveur du maintien d'abattoirs qui ne sont pas rentables et qui ne vont pas dans le sens du progrès, même si cela désespère quelques maires ruraux qui voient ainsi disparaître une activité qui leur tenait à cœur.

Dans la perspective d'une meilleure organisation du traitement de la viande en France, il convient de se placer sur le plan de la rentabilité et du coût des abattoirs ; or ce problème ne peut être réglé que par leur bonne implantation. Sur ce point, monsieur Dupont-Fauville, vous avez parfaitement raison.

M. Arthur Ramette. Cela fait trente-cinq ans qu'on en parle dans cette Assemblée !

M. Yves du Halgouët. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. du Halgouët, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yves du Halgouët. Monsieur le ministre, j'approuve entièrement ce que vous venez de dire. Mais j'aimerais que vous favorisiez l'implantation des abattoirs en région rurale, plutôt que dans les villes, où une telle implantation n'est un progrès ni pour la production, ni pour les producteurs.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne peux pas souscrire aux propos de M. Dupont-Fauville selon lesquels, en matière de recherche animale, nous aurions cinquante ans de retard. C'est tout à fait faux.

A l'égard de leur pays, et quand ils sont entre eux, les Français manifestent toujours un sentiment d'infériorité qu'ils perdent d'ailleurs quand ils sont à l'étranger. (*Sourires.*) Mais, contrairement à ce qu'a dit M. Dupont-Fauville, les progrès en matière de recherche animale ont été considérables, ce qui m'est une occasion de rendre hommage à tous les fonctionnaires et chercheurs de l'Institut national de la recherche agricole qui, de ce point de vue, sont capables de donner des leçons au monde

entier. Certaines de nos productions sont enviées, et à l'étranger on les cite en exemple. Ne cultivons donc pas nos complexes, si tant est que nous en ayons.

M. Vignaux, en son nom et au nom de M. Alduy, a parlé des vins et des fruits et légumes. J'ai déjà répondu sur ce sujet. Il a abordé en outre très justement la question des vins d'appellation contrôlée chaptalisés en vins de consommation courante. La difficulté est réelle en effet et nous ne manquerons pas de chercher les moyens de la lever dans un délai assez rapproché.

M. Vignaux a rappelé, après que l'eût fait M. de Montesquiou, l'engagement formel pris par M. Georges Pompidou de faire bénéficier le département du Gers des indemnités viagères de départ à soixante ans.

M. Bertrand Denis. Et deux autres départements :

M. le ministre de l'agriculture. En effet, monsieur Denis, la même promesse a été faite pour la Mayenne...

M. Bertrand Denis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. ... et pour la Vendée. Cette promesse est tenue. Le texte est actuellement à la signature et paraîtra incessamment.

Je répondrai maintenant assez brièvement, pour ne pas trop prolonger cet exposé, à diverses autres questions. J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt MM. Lecat et Stirn parler de la régionalisation de la production.

J'ai déjà dit ici que j'étais tout à fait partisan d'une meilleure régionalisation des actions que nous avons à entreprendre. Ils ont cité en particulier l'inadaptation à la définition régionale de règles nationales régissant les groupements de producteurs. Il convient en effet, désormais, de s'orienter vers une conception plus régionale des décisions, en définissant à l'échelon national une fourchette, entre les branches de laquelle seraient entreprises une série d'actions d'ordre technique intéressant, le cas échéant, les investissements, l'organisation des marchés, et en tenant compte de la différenciation des régions intéressées.

M. Védrières nous a brossé un tableau idyllique de la situation future du monde rural communiste. La lecture du rapport de M. Claveau offre des perspectives moins radieuses.

Notamment la transformation systématique en kolkozos de l'ensemble des exploitations qui conduit à la perte de la propriété de l'exploitation familiale...

M. Henri Védrières. C'est vous qui conduisez à leur perte les exploitations familiales. Ce n'est pas nous les responsables.

M. le ministre de l'agriculture. ... ne me semble pas avoir été suffisamment soulignée par M. Védrières

M. Arthur Ramette. C'est une interprétation gouvernementale !

M. le ministre de l'agriculture. Vous avez lu, monsieur Védrières, le rapport de M. Claveau sur ce point. Il a été reproduit dans le journal *La Terre* que j'ai lu, mais on y a coupé soigneusement toutes les parties gênantes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Il y a là une orientation courageuse de la part du parti communiste qui retrouve en effet sa doctrine traditionnelle. Mais de grâce ne trompez pas le public en amputant les textes et en les présentant d'une manière trop favorable à votre thèse. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Védrières. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Védrières avec l'autorisation de M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Védrières. Il faut, dans cette affaire, être honnête.

M. le ministre de l'agriculture. Je le suis.

M. Henri Védrières. Je le suis moi-même.

Vous avez cité un rapport de M. Fernand Claveau. Celui-ci ne nie pas plus que nous que l'avenir de notre pays doit être envisagé dans une perspective socialiste.

M. le ministre de l'agriculture. C'est ennuyeux pour le parti communiste.

M. Henri Védrières. Mais nous savons que cette perspective socialiste se réalisera lorsque la population française des villes et des campagnes le désirera.

Entre tout et rien, il faut choisir ! Nous sommes confrontés à des problèmes immédiats qu'il importe de traiter au cours de la discussion budgétaire. C'est donc en songeant à ces problèmes immédiats que je me suis exprimé, sans pour autant oublier les autres.

Mais, si nous entendons répondre aux préoccupations immédiates des cultivateurs, nous sommes loin, contrairement à ce que vous avez affirmé, de souhaiter la suppression des exploitations familiales.

C'est précisément votre politique qui tend à supprimer l'exploitation familiale. Nous, au contraire, nous ouvrons la voie du développement et de la coopération agricoles, alors que la voie capitaliste conduit, elle, à l'expropriation.

Nous sommes les véritables défenseurs de l'exploitation familiale. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le ministre de l'agriculture. Je remercie M. Védérines de cette intervention qui ménage les transitions entre la démagogie nécessaire du présent — en vue de s'attirer la faveur du monde paysan — et l'annonce d'une perspective assez désastreuse pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Henri Védérines. Notre politique ne menace personne !

M. Pierre Villon. Votre campagne électorale dans le monde paysan a été marquée par d'innombrables promesses que vous n'avez pas tenues.

M. le ministre de l'agriculture. Toutes nos promesses ont été tenues. J'ai cité des chiffres qui le prouvent.

M. Henri Védérines. C'est à voir !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Védérines, si vous voulez prendre ma place, je ne demande pas mieux ! Mais je ne crois pas, tout compte fait, que ce serait une bonne affaire pour le monde paysan ! (Rires.)

M. Claude Roux. Ni pour la France !

M. le ministre de l'agriculture. Vos propos, monsieur Védérines, me semblent relever — je vous le dis sans haine mais sans crainte — d'un poujadisme périmé en dépit de la conversion de son promoteur et de sa revalorisation par homonymie ! (Sourires.)

Dans le cas qui nous occupe, ce ne sont pas les formules répétées à satiété, depuis des années, par le parti communiste qui permettront de résoudre les problèmes qui se posent au monde paysan.

M. Soisson, que j'ai écouté avec un grand intérêt, a centré son intervention sur l'organisation de l'agriculture. C'est bien le véritable problème. C'est dans cette voie qu'il convient de s'engager. Au lieu de bercer les paysans de vieilles plaintes sur la misère permanente — qui n'est parfois, hélas ! que trop réelle — prêchons leur l'organisation !

Vous avez raison, monsieur Soisson, de préconiser une politique d'accords interprofessionnels en aval avec le secteur de la transformation et de la distribution.

Vous avez raison aussi de dire que les B.R.O.C.A., c'est-à-dire les bureaux régionaux d'orientation et de concertation agricoles, qui ont été institués par mon prédécesseur, permettront une action cohérente par une entente permanente entre la profession et l'administration au niveau des régions, une action mieux concertée et décentralisée qui répond tout à fait à mes préoccupations.

M. Westphal a évoqué le problème du lait restitué à l'agriculteur, problème qui est très particulier à la région qu'il représente. Il a lui-même reconnu que je lui avais apporté sur ce point des satisfactions partielles.

Il a également souhaité que les coopératives soient exonérées de la T. V. A. pour certaines rétrocessions à des cultivateurs non assujettis. Là encore, je lui ai répondu.

M. Briot, dans une intervention très étoffée, comme le lui permettent sa compétence et son expérience, m'a reproché de mener une action plus conjoncturelle que structurelle.

C'est là un propos qui m'inquiète un peu, mais qui n'est pas dépourvu de réalisme.

Il est vrai que le ministre de l'agriculture est obligé de faire de la conjoncture à court terme, parce qu'il n'est jamais sûr du lendemain. La conjoncture pouvant se modifier à tout moment, il doit, en effet, allier le court terme et le moyen terme.

Mais je ne saurais suivre M. Briot quand il prétend que nous payons pour les producteurs allemands, qui continuent à jouir de prix élevés.

Sans doute, dans la mesure où nous avons augmenté nos prix et où ils ont théoriquement diminué les leurs, les Allemands disposent d'un délai de trois ans, expirant en juillet 1973, pour arriver à la parité, et il est vrai que de ce fait intervient une participation du budget général et du F.E.O.G.A. Mais, sachant que la France reçoit un solde net positif de plus de un milliard — il ne faut pas trop le clamer, mais c'est un fait — on ne saurait prétendre que la France soutient le marché allemand. C'est l'Europe, et non la France, qui le fait.

M. Louis Briot. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Briot, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Briot. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu rappeler ce que j'ai dit hier à ce propos.

Vous vous souvenez que, lors des discussions de 1965, quand cette procédure d'échange a été mise au point, l'Italie, le Luxembourg et l'Allemagne ont manifesté quelque inquiétude.

Afin de faciliter la négociation, la France a fait un effort de participation. C'est ce qui explique ce chiffre de 39 millions d'unités de compte-dollar, qui diminuera l'an prochain, car il est dégressif.

En somme, on aide nos partenaires et on frappe nos paysans au moment précis où ils subissent les conséquences des événements de mai et de juin. C'est contre ce principe que je m'élève, car tout cela est incompréhensible à l'heure où l'on recherche l'harmonisation, c'est-à-dire l'utilité de l'Europe.

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne la T. V. A., j'indique à M. Briot qu'il faut distinguer entre le régime de déduction et le régime d'option. En 1968, il y a eu une certaine confusion quant aux dates, aux pourcentages et aux possibilités de déduction ce qui rend le système complexe pour la première année. Mais nous allons sortir du provisoire pour entrer dans un régime de croisière dont finalement tous les agriculteurs seront bénéficiaires.

Voici quelques chiffres que j'ai déjà cités et qui ne sont évidemment qu'approximatifs.

En 1967, le monde paysan a versé 1.800 millions de francs au titre de la T. V. A., quelquefois d'ailleurs sans le savoir. La déduction envisagée représentera près d'un milliard en année pleine. Il n'empêche que l'application du mécanisme est compliquée et je ne manquerai pas de faire part de vos observations à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Voilquin et d'autres orateurs ont longuement évoqué la situation de la forêt. Ils ont eu raison car il s'agit là d'une affaire capitale et qui suscite quelques difficultés au Gouvernement. Je ne puis en traiter maintenant, faute de temps. Mais je pourrais, à la faveur d'une question orale, revenir devant vous pour aborder au fond le problème de la forêt sous ses divers aspects : production, fiscalité, organisation en accord avec la profession, etc.

Si M. Voilquin ou quelque autre de ses collègues veut bien me poser une question orale à ce sujet, je me ferai un plaisir, comme toujours d'ailleurs, de venir apaiser vos légitimes préoccupations. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. Cormier, notamment, m'a parlé du revenu agricole.

Je voudrais mettre l'Assemblée en garde contre des idées trop simplistes. Il est exact que le Plan a prévu une progression de 4,8 p. 100 pour 1968. Mais je rappelle qu'il s'agit là d'une progression moyenne, qui doit être envisagée sur l'ensemble de la période d'exécution du Plan. C'est donc à l'issue de cette période qu'on pourra évaluer la progression moyenne du revenu agricole.

D'autre part, divers éléments fondamentaux font défaut pour apprécier exactement le revenu agricole, notamment le montant des transferts sociaux et des aides pour les soutiens des cours. Un effort énorme est consenti à cet égard par la nation, et il serait anormal qu'on n'en tienne pas compte dans le calcul du revenu. Il en est d'ailleurs de même des remboursements de la T. V. A. imputable à l'année 1968, qui améliorent incontestablement le revenu des agriculteurs.

Quant à la notion du revenu global national, elle n'a pas grande valeur, du fait des distorsions considérables qui existent entre les productions, les régions et les agriculteurs.

Si l'on dit que le revenu agricole a progressé, par exemple, de 2 p. 100 — ce qui ne sera pas le cas en 1968 — cela signifie que, pour certaines productions, le revenu aura progressé de 12, 15, voire 20 p. 100, mais que, pour d'autres, il aura diminué dans une même proportion. Là encore, c'est la moyenne nationale qui compte.

Je préférerais pour ma part une définition du revenu agricole par région ou par type de production.

D'autre part, à la notion de revenu individuel devrait être substituée celle du revenu par ménage, pour tenir compte de toutes les ressources dont un ménage peut bénéficier.

M. Cormier a souhaité que le Gouvernement modifie le régime d'attribution des bourses lorsque la superficie exploitée est inférieure à la surface minimale d'installation et que l'exploitant a plusieurs enfants. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain débat.

Je me suis expliqué sur les problèmes de viande et de lait soulevés par MM. Hubert Martin, Charles Bignon et d'autres parlementaires.

M. Barrot a eu raison d'insister sur les zones de rénovation rurale. A cet égard, un effort important a été consenti par le Gouvernement puisque le crédit de 43 millions a été porté à 80 millions. Si le F. I. A. T. a fait l'an dernier un effort équivalent, je ne puis, pour 1969, que formuler des espérances. En effet, les crédits du F. I. A. T. sont proposés par le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, mais c'est un comité interministériel qui décide, en cours d'année, de leur affectation. Ne faisant pas tourner les tables et ne consultant pas les pythoïsses, je ne puis vous dire aujourd'hui ce qui sera décidé.

Enfin, j'indique à M. Deniau que j'ai noté ses observations sur la différenciation du revenu de l'agriculture par type de région.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que j'étais en mesure de donner. Bien entendu, j'interviendrai de nouveau à l'issue de la discussion. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Massot. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

M. Marcel Massot. Monsieur le ministre, je ne dispose que de fort peu de temps. Je me bornerai donc à examiner deux points et à vous poser quelques questions.

On a beaucoup parlé de l'élevage, surtout de l'élevage bovin, et de la production du lait qui subissent une crise grave, ainsi que de la politique agricole communautaire.

Il est certain que, parmi les délicats problèmes qui se posent à l'agriculture en 1969, celui de son aptitude à la compétition communautaire doit d'abord retenir l'attention.

Je sais que, à ce sujet, vous êtes souvent obligé de conclure des contrats commerciaux à caractère international. Mais vous devez prendre garde à ne pas compromettre certaines productions, notamment celle du mouton, sur laquelle je voudrais attirer votre attention.

La viande de mouton peut être considérée comme une viande de luxe, bien que, par un singulier paradoxe, le mouton soit généralement élevé dans les régions les plus pauvres, en particulier dans les montagnes.

Vous devez encourager cette production qui constitue une très intéressante perspective sur le plan européen.

Cet élevage permet à des exploitations familiales de maintenir leur activité dans des régions difficiles où il importe, quoi qu'on en dise, de conserver une population active suffisante.

Quand l'agriculture disparaît d'un village de montagne, le tourisme disparaît avec elle et il reste le néant.

La présence d'un cheptel ovin constitue, d'autre part, dans nombre de régions naturelles, une nécessité agronomique, faute de quoi l'équilibre agro-sylvo-pastoral serait rompu.

Mais cet élevage ne peut être maintenu et développé qu'à condition d'assurer aux éleveurs un niveau de vie en rapport avec le coût de la vie, de permettre les investissements nécessaires aux modifications de structures et aux installations matérielles, et d'obtenir des pouvoirs publics une aide financière pour la mise en œuvre des améliorations techniques prévues par la loi sur l'élevage.

Il faut aussi et surtout que les éleveurs bénéficient d'une stabilité des prix de vente de leurs produits.

Ces derniers mois, les cours du marché ovin se sont généralement maintenus. Les prix de vente à la production se sont échelonnés entre 5 francs et 5,50 francs le kilogramme poids vif. Ils procurent aux éleveurs, à ce niveau, une satisfaction relative. Mais ils sont ainsi situés au seuil de la rentabilité et, lorsqu'ils ne sont pas atteints, l'avenir de l'élevage est compromis.

Une stabilité des cours doit donc être recherchée, afin de maintenir l'élevage ovin, irremplaçable, vous le savez, dans les régions de montagne.

Or cette stabilité a été très souvent perturbée, ces dernières années, par des importations pratiquées périodiquement en vue de combler le déficit de la production française.

On a d'abord importé des agneaux maigres de l'Europe centrale, destinés à l'engraissement. Ces importations sont pratiquées, en général, au début du mois d'octobre. Elles n'ont pas d'influence sensible sur le maintien des cours car les animaux importés s'intègrent dans la masse régionale de commercialisation.

Cette année, la fédération nationale ovine a obtenu le contrôle d'une grande partie de ces importations. Il serait souhaitable, dans l'avenir, que toutes les rentrées d'agneaux soient soumises à son contrôle.

Mais ce qui est beaucoup plus dangereux pour les prix, ce sont les importations massives de carcasses qui viennent encom-

brer les grands centres de commercialisation, provoquant souvent des chutes brutales des cours, préjudiciables aux éleveurs.

Ces crises sont redoutées au point de créer un climat d'insécurité et de provoquer le découragement des éleveurs et la disparition des troupeaux dans les régions de montagne.

Je vous poserais, monsieur le ministre — car je veux aller très vite — deux questions qui intéressent directement cet élevage.

Les difficultés de cet élevage sont grandes: la mortalité importante, les accidents nombreux, sinon à la mer, comme pour les moutons de Panurge, du moins dans les régions de montagne où il arrive que des troupeaux entiers, saisis de panique, se précipitent dans le vide. Or, si le fonds national de garantie prévoit l'incitation à l'assurance — pour la grêle notamment — il ne prévoit absolument rien pour couvrir la mortalité du bétail.

Ne pourriez-vous pas envisager, monsieur le ministre, de mettre en place une incitation à l'assurance contre la mortalité du bétail en général et des ovins en particulier?

Les éleveurs de montagne mènent une vie très rude. Ils méritent d'être encouragés par des subventions, en conformité avec la dernière loi sur l'élevage, et par des subventions destinées au maintien des agriculteurs dans les zones déshéritées. Je vous avoue que je préfère quant à moi d'utiles subventions aux bourses de dissuasion que vous avez envisagées dans votre discours d'hier. Or je constate avec peine, au chapitre 46-57 relatif à la dotation du F. A. S. A. S. A., que ce crédit, qui atteignait l'année dernière 19 millions de francs, ne figure plus au budget de 1969. Vous m'objecterez que ce crédit n'a pas été utilisé cette année; mais c'est simplement parce qu'il n'avait pas été porté à la connaissance des agriculteurs concernés. Je vous pose alors cette deuxième question: n'envisagez-vous pas de rétablir ce crédit en faveur du maintien des agriculteurs dans les zones déshéritées?

Enfin, toujours au sujet de l'élevage ovin, ne conviendrait-il pas de prendre en considération le marché des laines, dont les prix sont malheureusement de plus en plus bas? Huit coopératives lainières régionales ont été créées ces dernières années; elles bénéficient de l'aide financière du F. O. R. M. A. proportionnellement au tonnage des laines dites « bien présentées ». Mais la prime qui était de 0,30 franc par kilogramme en 1963 est descendue à 0,14 franc en 1967, avec une majoration de 2 centimes pour les départements de montagne. Son montant n'est pas encore connu pour 1968, ce qui occasionne un retard dans les paiements définitifs des laines, retard des plus préjudiciables pour les éleveurs livreurs.

Cela m'amène à vous poser sur ce point ma troisième question: ne serait-il pas possible de rétablir cette prime au moins au taux initial de 30 centimes, ce qui constituerait un utile et sérieux encouragement pour les éleveurs?

J'en arrive maintenant au deuxième et dernier objet de ma brève intervention. Il concerne la grave crise de mévente qui sévit sur le marché des fruits.

Après les producteurs de pêches, ce sont maintenant les producteurs de poires et de pommes qui subissent un marasme grave.

Les arboriculteurs sont souvent des artistes, qui aiment leurs vergers, qui se font un point d'honneur de produire des fruits de première qualité; ils méritent d'être aidés dans cette difficile circonstance.

Beaucoup de jeunes, qui se sont installés depuis quelques années, ont engagé de très importants investissements pour planter d'abord, pour exploiter ensuite. Ils se sont endettés, le plus souvent ils ont emprunté au Crédit agricole des sommes qui se chiffrent parfois par des dizaines de millions d'anciens francs.

Et aujourd'hui ces jeunes agriculteurs, pleins d'enthousiasme et très encouragés au départ par le Gouvernement, ne se voient offrir d'autres perspectives que celle, peu exaltante, vous en conviendrez, de porter à la décharge des fruits de toute première qualité, après les avoir arrosés de fuel pour les rendre impropres à la consommation.

Ils reçoivent du F. O. R. M. A. le prix fixé pour le retrait, prix qui ne correspond même pas aux frais engagés pour la culture et la production. Encore ces prix ne sont-ils payés qu'après de nombreuses formalités et seulement aux agriculteurs groupés en syndicats de production.

Or la demande de reconnaissance des groupements de producteurs est soumise à l'examen de la section de l'organisation économique du conseil supérieur des structures agricoles, examen qui dure quelquefois plusieurs mois pendant lesquels les retraits ne sont pas permis.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet que vous connaissez bien, monsieur le ministre, je n'en ai pas le temps aujourd'hui. Je me réserve de le faire au cours du grand débat que vous vous êtes engagé à ouvrir sur cette importante question.

La distribution de fruits aux personnes bénéficiaires de l'allocation du fonds national de solidarité, que vous nous avez annoncée hier, est une mesure insuffisante. Elle constitue peut-être un remède provisoire, mais c'est seulement dans l'organisation du marché communautaire qu'une solution véritable peut être trouvée. Permettez-moi, en terminant, de vous poser trois questions :

Premièrement, n'envisagez-vous pas de faire bénéficier des indemnités payées par le F. O. R. M. A., au titre des retraits, non seulement les groupements de producteurs, mais aussi les producteurs inorganisés ?

Deuxièmement, à quelle date pensez-vous que s'appliquera, pour les fruits, la règle de la préférence communautaire qui oblige les Etats de l'Europe des Six à s'approvisionner d'abord au sein de la Communauté économique européenne ?

Troisièmement, l'Italie bénéficie-t-elle toujours du tarif de transport privilégié n° 251 et d'aides à l'exportation qui rendent impossible la concurrence des fruits français, même de toute première qualité ?

Je veux espérer, monsieur le ministre, que vos réponses apporteront quelques apaisements à la situation angoissante dans laquelle se débattent actuellement les arboriculteurs. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Afin de gagner un peu de temps, étant donné le nombre d'orateurs inscrits, nous entendrons maintenant M. Ver et je léverai ensuite la séance.

La parole est à M. Ver.

M. Antonin Ver. Monsieur le ministre, je voudrais vous exprimer, dans les quelques minutes qui me sont imparties, les inquiétudes de nos arboriculteurs devant les problèmes qui se posent à eux, et vous proposer quelques idées sur une éventuelle solution.

La commercialisation de la plupart des fruits — pêches, poires, pommes, abricots — est régie par les règlements communautaires en vigueur qui ont prévu des modalités d'intervention et de soutien des marchés fonctionnant selon un mécanisme bien déterminé.

Théoriquement, ce mécanisme devait permettre une juste indemnisation des produits retirés du marché, tout en évitant d'engendrer des excédents structurels produits pour être jetés à la décharge publique. C'est stupide, car il est inconcevable de produire pour détruire et c'est inhumain lorsqu'on pense à tous ceux qui ont faim.

Son objectif essentiel était de soutenir honnêtement le producteur sans faire peser une charge trop lourde sur le contribuable.

Or, que s'est-il passé pendant la campagne de fruits de cet été ? Nous avons pu assister à des manifestations violentes des producteurs qui n'arrivaient pas à vendre leurs produits alors que les consommateurs des grandes villes les payaient au moins aussi cher que les années précédentes. Nous avons vu des fruits d'excellente qualité jetés à la décharge alors que des pêches de petit calibre et de dernière catégorie étaient offertes chez certains commerçants. La Communauté économique européenne, et donc l'Etat, ont financé les retraits, et ces opérations n'ont eu pour résultat que de mécontenter à la fois le producteur, le consommateur et le contribuable.

Bilan psychologiquement mauvais, financièrement inopérant et qui a constitué une lourde charge pour le budget ; bien moins lourde, certes, que pour d'autres productions agricoles, mais toujours trop lourde quand elle est inefficace.

En fait, c'est le système lui-même qui est condamné, car il n'est prévu que pour ajuster l'offre et la demande quand celles-ci sont très proches. Dès que la surproduction est importante ou l'année exceptionnelle, éclatent les inconvénients que nous avons connus cette année.

Certes, les problèmes de marché, et des marchés agricoles en particulier, sont difficiles, mais c'est une raison supplémentaire pour les étudier dans toute leur ampleur, en respectant tous les producteurs, c'est-à-dire en leur assurant une juste rémunération.

Il est courant de dire que les difficultés rencontrées proviennent d'une surproduction sans cesse croissante. C'est là une banale constatation et il est du rôle de l'Etat d'étudier des mesures concrètes d'adaptation et de présenter en correctifs des propositions précises et efficaces. Quels sont donc les problèmes pratiques qui se posent aux producteurs fruitiers et entravent une expansion de la commercialisation ?

D'abord les charges de main-d'œuvre qui ont subi une augmentation importante de l'ordre de 50 p. 100 par alignement du salaire minimum agricole garanti sur le salaire minimum interprofessionnel garanti lors des derniers événements de mai et de juin. Cette mesure, socialement justifiée, pèse sur une profes-

sion où la main-d'œuvre peu qualifiée entre dans des proportions qui varient entre 30 et 50 p. 100 et alourdit le coût des fournitures complémentaires : caisserie, papiers et cartons.

Parallèlement, s'ajoutent des charges sociales importantes que d'autres pays du Marché commun, tels que l'Italie, supportent dans des proportions moindres.

La commercialisation elle-même est encore insuffisamment structurée et manque d'efficacité quand il s'agit de commercialiser des tonnages extrêmement importants. Cette inadéquation est dommageable pour tous : commerçants, producteurs et consommateurs.

La normalisation, dont on a pu souhaiter la mise en place, est exigée au stade de l'expédition, mais très peu contrôlée au stade du détail. Pénalisés par cette faille, les producteurs organisés sont victimes des producteurs inorganisés trop souvent incapables de discipline et de prévision.

On peut en outre s'interroger avec inquiétude sur la vanité d'une politique de soutien des cours qui n'est pas toujours accompagnée d'une aide efficace à l'investissement susceptible d'améliorer les structures de production, de stockage et de commercialisation, je veux dire d'une aide qui se situerait au même niveau que celle qui est accordée dans les pays voisins, concurrents redoutables.

Enfin se pose le problème de l'exportation qui se présente sous un double aspect.

Nous avons pu assister cette année, alors que nos chambres froides regorgeaient de fruits, à des importations de fruits étrangers et même à des entrées incontrôlées de pêches en provenance des pays de l'Est à des prix ridiculement bas. Pour ces derniers pays surtout, la mise en marché n'a pas pour but de rémunérer exactement le travail effectué, mais de faire entrer des devises dans la trésorerie de l'Etat.

En contrepartie, nos exportations ne sont pas toujours aidées avec la force et la cohérence nécessaires. Ces aides ne devraient pas être forcément réservées aux produits. L'Etat devrait user de toute son autorité pour obtenir des possibilités d'exportation vers tel pays, tout au moins momentanément déficitaire. Vers l'Espagne, par exemple, qui fait un gros effort de plantation de vergers et qui dans quelques années nous « inondera » de fruits. Pourquoi n'importerait-elle pas nos pommes en compensation des agrumes qu'elle nous fournit ?

Les différents points noirs de notre production fruitière appellent des solutions urgentes. En ce qui concerne les coûts de main-d'œuvre et les charges sociales, une harmonisation est nécessaire entre tous les pays de la C. E. E. Si elle se révèle impossible, il faut tendre vers la mise en place d'un système de compensation et de péréquation des charges, pour les transports en particulier.

Afin de préparer une saine commercialisation, il faut faciliter et encourager les regroupements et la concertation des producteurs et des intermédiaires, informer et éduquer les consommateurs, soutenir les efforts de promotion des ventes. Dans la mesure où l'on a voulu une normalisation efficace des produits, il convient certes de la bien faire, mais aussi de contrôler strictement son application jusqu'au niveau du consommateur pour que tous les producteurs soient placés dans des conditions identiques.

D'autre part, il paraît anormal de laisser entrer des produits à n'importe quel prix, qui, même en petites quantités, détruisent tout effort d'organisation. Ces entrées devraient être contrôlées et très limitées au moins tant que nos structures ne sont pas suffisamment solides.

Cela nous conduit à revenir aux aides aux produits eux-mêmes qui ne règlent jamais le problème à long terme, mais permettent parfois de passer des caps difficiles. Ces aides devraient être assorties de conditions impératives et complétées par des formules dont l'objectif précis serait d'accroître la productivité et la compétitivité et donc d'entraîner l'agriculture vers une majorité qu'elle souhaite sur le plan économique.

Il entendu, bien entendu, de se réorganiser pour éviter absolument l'élimination de fruits de qualité, en s'orientant vers un retrait si cela est vraiment nécessaire ou une limitation, à défaut d'interdiction, des fruits de petit calibre et des catégories les plus basses, dont la destinée normale devrait être la confiture et l'usine de transformation implantée dans les départements fortement arboricoles — et je pense au Tarn-et-Garonne et au Lot-et-Garonne — afin d'éviter tous frais de transport accroissant les prix de revient.

Sur le plan humain, le remède aux excédents pourrait être trouvé sur le plan international, sous forme de dons aux pays sous-développés, après avoir donné leur part aux hôpitaux et asiles français. Ces dons, en épongeant les surplus, établiraient des courants incitant à la consommation et aux échanges. Cette forme d'humanisme coûterait-elle plus cher au Trésor public que certains soutiens fort onéreux actuellement consentis ?

Certains ont pu préconiser des solutions telles que l'arrachage des vergers ou la limitation des plantations. Ce sont là des

solutions malthusiennes qui ne peuvent être appliquées que dans un cadre dépassant l'échelon national, au moins communautaire ; sinon, elles reviendraient à abandonner le marché des fruits aux producteurs étrangers, italiens par exemple, et entraîneraient la disparition de notre verger, alors que notre Sud-Ouest, inimitable terroir, possède sur le plan de la qualité et de la productivité des atouts majeurs qu'il serait navrant de ne pas exploiter pleinement.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que j'ai cru bon de vous soumettre pour essayer de corriger les illogismes et les tares de la commercialisation des fruits et redonner à nos arboriculteurs inquiets confiance en l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 56 (suite) :
Agriculture.

Annexe n° 6. — M. Paquet, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome II, de M. Le Bault de La Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 364, tome VII, de M. Bordage (enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 11. — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome III, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 36. — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome XVIII, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 364, tome XV, de M. Delong, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Article 56.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante minutes.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

